CAHIERS DE CITÉ LIBRE CAHIERS DE CITÉ LIBRE CA

RÉFLEXIONS D'UN CITOYEN

JEAN-PAUL LEFEBVRE

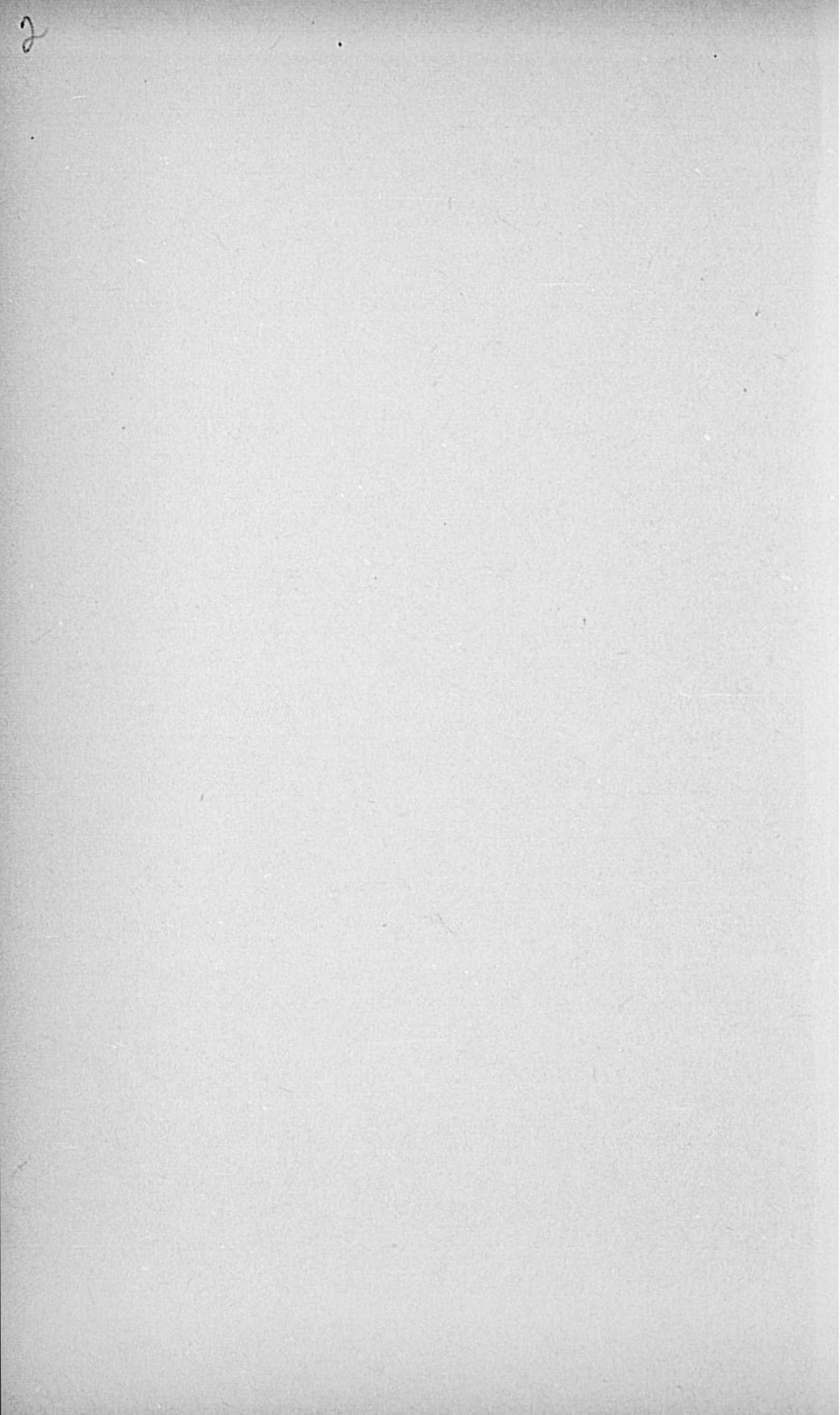
· sur l'avenir du Québec
· sur quelques aspects de l'expérience suédoise

ÉPILOGUE DE ROBERT BOURASSA

CAHIERS DE CITÉ LIBRE CAHIERS DE CITÉ LIBRE

HIERS DE CITÉ LIBRE CAHIERS DE CITÉ LIBRE CA

ÉDITIONS DU JOUR $2.00



Réflexions d'un citoyen

H

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS

Agence de Distribution Populaire
1130 est, rue de la Gauchetière
Montréal 24
Téléphone : 523-1600

LA MAQUETTE DE LA COUVERTURE EST
UNE CRÉATION DU STUDIO
GAGNIER, FLEURY ET ASSOCIÉS

JEAN-PAUL LEFEBVRE

RÉFLEXIONS D'UN CITOYEN

1. SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

2. SUR QUELQUES ASPECTS DE L'EXPÉRIENCE SUÉDOISE

Epilogue de Robert Bourassa



ÉDITIONS DU JOUR
3411, rue Saint-Denis, Montréal

6

CAHIERS DE CITÉ LIBRE

Nouvelle série XVIIIe année
Hiver 1968

Secrétariat de la rédaction :

Jean Pellerin, Jacques Tremblay, Jacques Hébert,
3411, rue Saint-Denis, Montréal.

Éditeur propriétaire :

LE SYNDICAT COOPÉRATIF D'ÉDITION CITÉ LIBRE
Président : Pierre Tanguay — Vice-président : Maurice Blain — Secrétaire : Jean Dostaler — Trésorier : Yves-Aubert Côté — Administrateurs : Benoît Baril, Jacques Hébert, Claude Longpré, Gérard Pelletier, Pierre E. Trudeau

---

Publié par
LES ÉDITIONS DU JOUR INC.
3411, rue Saint-Denis, Montréal 24 (849-2228)

Réalisé sur le presses de
Payette & Payette
Laprairie.

Abonnement :

Cité libre,
7045 avenue du Parc
Montréal 15, P.Q. — Tél.: 274-5468

Périodicité : 1 an, 3 cahiers

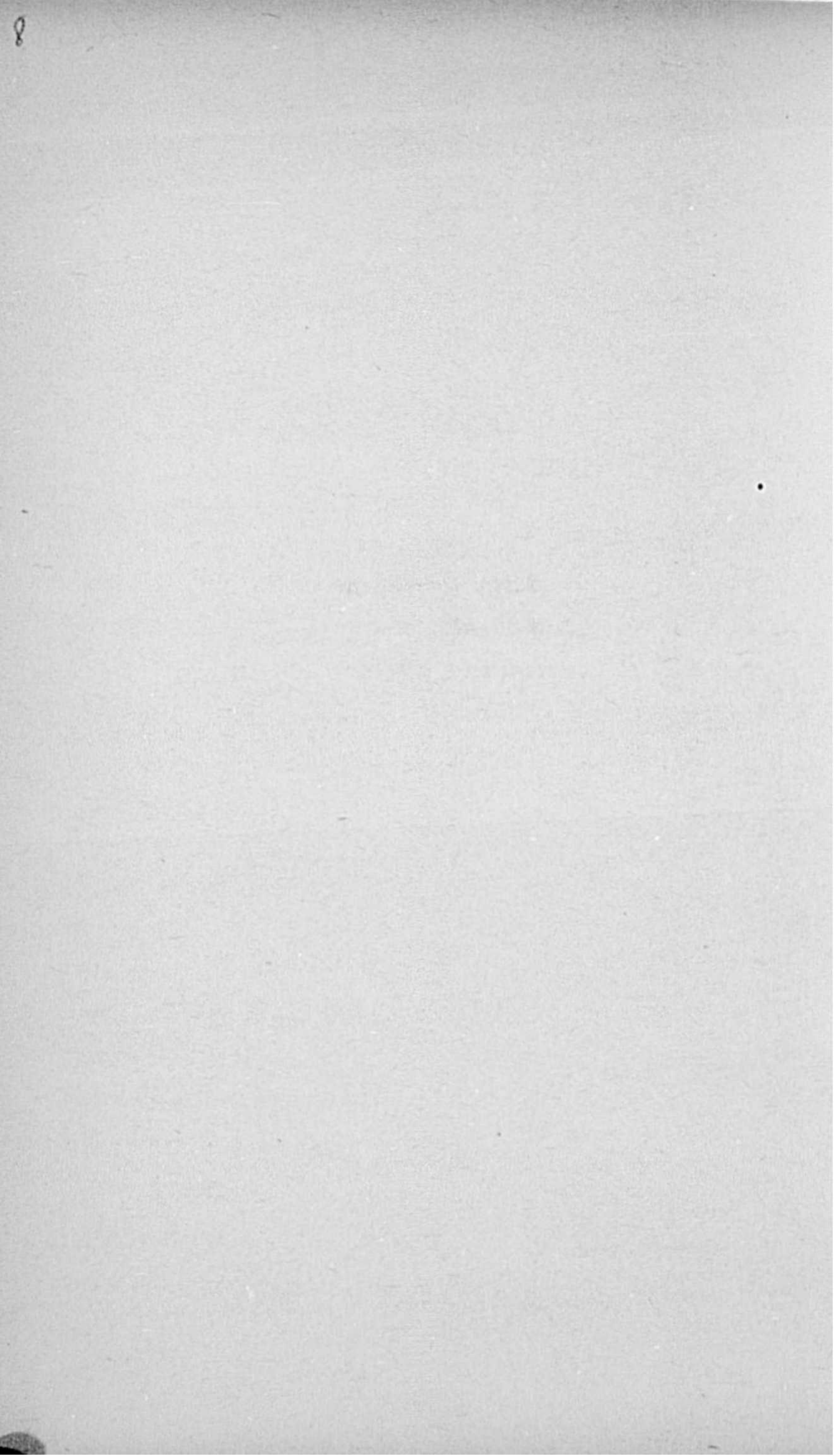
Abonnement ordinaire : $5.00

Abonnement de soutien : $10.00

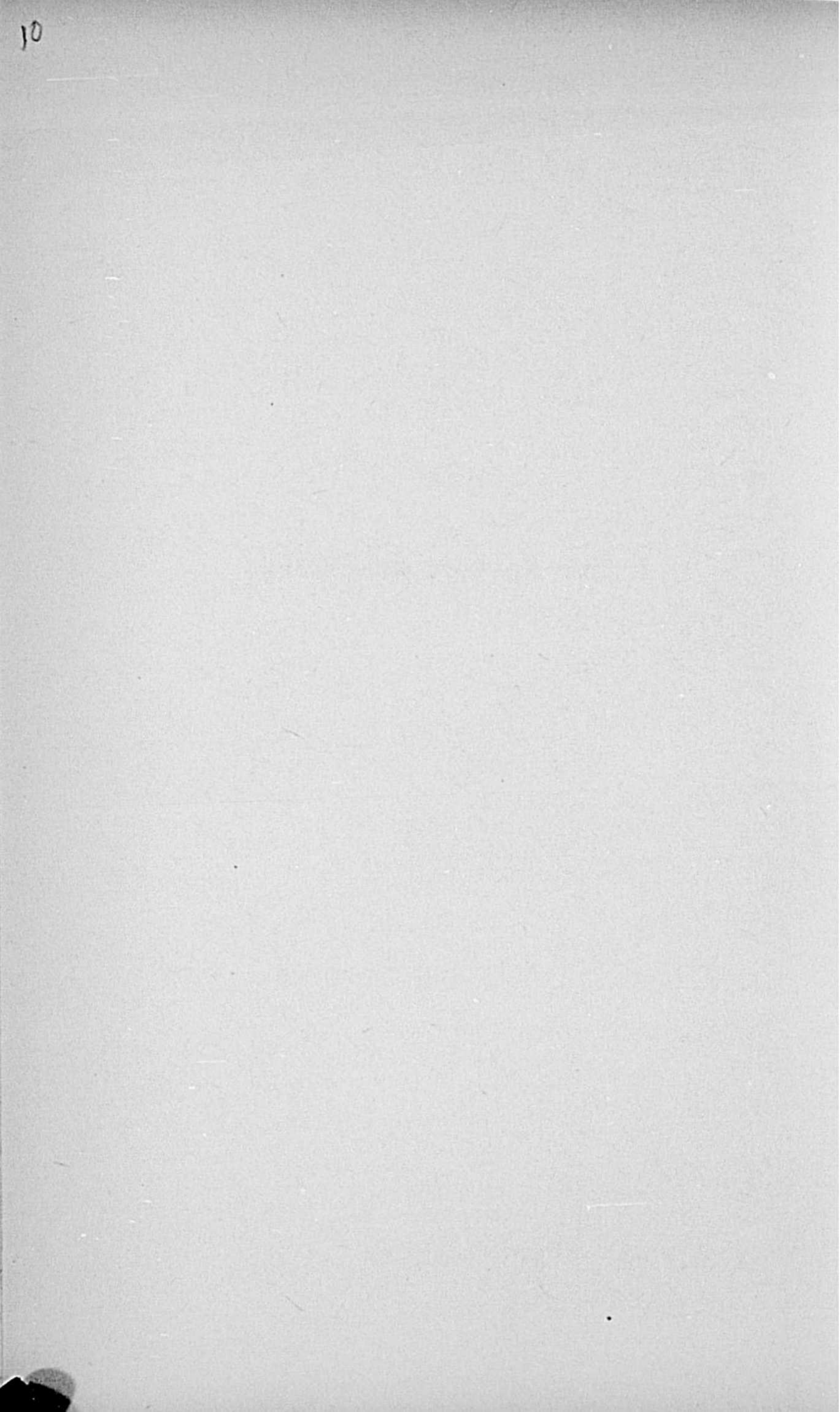
Vente au numéro :

Agence de Distribution populaire,
1130 est, rue de la Gauchetière,
Montréal (Tél.: 523-1600).

A mes concitoyens
d'Ahuntsic et à
tous les Québécois



I. Sur l'avenir du Québec



AVANT-PROPOS

Le benjamin de la famille a maintenant 7 ans; en 1966 il en avait cinq, l'âge de la métaphysique et de la vérité sans détour. Un bon vendredi soir, à peine rentré de Québec, j'étais attablé pour le souper avec toute la petite famille. Nous causions des études des plus vieux et des projets pour le travail des vacances. Personne ne souffla mot sur la politique. Cependant, à deux reprises pendant que je mangeais ma soupe, je fus appelé au téléphone. Il est probable qu'après le deuxième appel, je revins à table en esquissant un geste d'impatience ; c'est alors que le fiston, assis tout près de moi, me dévisagea et me dit, avec toute la sincérité du monde : "Pourquoi aussi, papa, n'as-tu pas voté pour les autres messieurs ?"

Pourquoi ?

Quiconque a fait de l'action sociale pendant une vingtaine d'années n'a pu s'empêcher de mesurer l'influence décisive de la politique sur le destin d'une collectivité. Aussi, lorsqu'à l'été 1965, quelques-uns de mes amis décidèrent de se lancer dans la mêlée à l'occasion des élections fédérales de novembre, je fus sérieusement tenté de me joindre à eux. J'étais alors attiré, non seulement par la perspective de retrouver des compagnons d'armes avec qui j'avais longtemps milité sur le plan syndical, compagnons dont je ne pouvais qu'admirer les talents et l'esprit civique, mais aussi par un facteur beaucoup moins personnel, donc beaucoup plus important. A l'été 65, la révolution tranquille avait envore le vent dans les voiles et sans que le gouvernement Lesage puisse en aucune façon être considéré de tendance séparatiste, le dynamisme du Québec établissait un contraste inquiétant par rapport à une sorte de léthargie où semblait s'enliser le pouvoir fédéral. Dans l'intérêt même des Québécois, il était donc important de rajeunir et de renforcer notre députation à Ottawa, contribuant ainsi à rendre le gouvernement fédéral plus actif et aussi à établir, au sein du Parlement, un dialogue plus constant entre les représentants du Québec et ceux des autres provinces.

Un équilibre à maintenir

Telle que se présentait la situation politique au Canada à l'été 1965, ne pouvait-on craindre que le réveil des Québécois, quoique excellent en lui-même, provoquât une crise politique sérieuse au Canada faute d'un enracinement suffisant en dehors du Parlement québécois? Comme je l'ai déjà laissé entendre, ma réponse à cette question était affirmative.

Je n'en déclinai pas moins, à l'époque, l'invitation qui m'était faite d'entrer en politique fédérale. Je n'insisterai pas sur le fait que ma participation ne me semblait avoir en aucune façon le caractère d'un apport indispensable; je mentionnerai plutôt le fait que mes enfants sont encore à l'âge où la présence du père peut être de quelque utilité et j'insisterai sur la tâche qu'en 1965 je venais à peine d'entreprendre, c'est-à-dire la mise sur pied d'un service de l'éducation des adultes pour le bénéfice de la population montréalaise (au sein de la C.E.C.M.).

Vers la fin de février 1966, je reçus un appel téléphonique d'un représentant de la Fédération libérale du Québec m'indiquant que des élections provinciales devaient avoir lieu sous peu et m'invitant à poser ma candidature dans l'un des comtés de la région métropolitaine. Je mentionnai à mon interlocuteur les deux raisons qui m'avaient fait décliner une semblable invitation, de la part de l'équipe fédérale, quelques mois auparavant. Les mêmes raisons étant encore valables, ma réponse devait forcément être la même. Mon interlocuteur toutefois insista pour que je réfléchisse à sa proposition pendant une semaine et demanda que je communique avec lui à l'échéance de ce délai.

Une monomanie?

J'espère bien n'être jamais classé parmi les tenants (ou les victimes) d'une monomanie mais je confesse avoir insisté, à temps et à contretemps, depuis plusieurs années, sur le fait que le principal frein au développement économique du Québec réside dans notre niveau relativement faible d'instruction et de qualification professionnelle. Certes, la création du ministère de l'éducation et la réforme entreprise de notre système d'enseignement donnaient, en 1966, de grands espoirs pour l'avenir. Cependant, le secteur de l'éducation des adultes et du recyclage de la main-d'oeuvre démarrait

beaucoup trop lentement à mon gré. Comme responsable d'une équipe qui devait mettre sur pied, à Montréal, les structures pédagogiques et administratives nécessaires à l'implantation d'un système d'éducation permanente au niveau élémentaire et secondaire, j'avais été à même de mesurer les difficultés de la tâche et l'absence d'une politique globale et d'un cadre législatif indispensable au niveau provincial.

Tel que convenu, je rappelai donc mon interlocuteur de la Fédération libérale du Québec et lui mentionnai que je reviendrais peut-être sur ma décision si, en parcourant le programme électoral du parti, je constatais qu'une nette priorité était accordée au secteur de l'éducation permanente et du recyclage de la main-d'oeuvre.

Le programme électoral du Parti libéral fut publié le 22 avril 1966. Il contenait, en matière d'éducation permanente et de politique de main-d'oeuvre, des engagements formels. Je n'avais plus le choix, je ne pouvais plus "voter pour les autres messieurs". Et j'entrai dans la mêlée.

Les deux dernières années de la vie politique du Québec ont été... ce qu'elles ont été. Les historiens en feront, un jour, le bilan. A l'instar de quelques-uns de mes collègues, je me suis posé récemment la question de savoir si je ne pouvais pas être plus utile à mes concitoyens en quittant la politique active pour me consacrer à une autre tâche. Si j'ai opté, après mûre réflexion, pour demeurer membre de la législature, c'est que la formation politique à laquelle j'ai adhéré au printemps 1966 me semble en voie de se redéfinir en fonction des orientations décrites dans ce livre, ce qui correspond, à mon avis, aux aspirations profondes de la majorité des québécoises et des québécois.

Les réflexions qui suivent ne constituent ni un manifeste partisan ni un programme politique détaillé, elles ne sont que l'image de la crise québécoise telle qu'elle se dessine à mes yeux et la suggestion d'une orientation possible pour en sortir. Mes lecteurs ne seront évidemment pas tous d'accord, ni avec mon diagnostic ni avec le remède proposé. Mais l'unanimité m'a toujours inspiré des craintes et je ne chercherai jamais à la réaliser. Pour l'instant, il me suffit de croire, en toute modestie, que j'exprime les vues de la majorité ! Vive le Québec, vive le Canada.

Note de l'auteur : (à l'occasion de la lecture des épreuves) Le texte de ce manuscrit, a été remis à mon éditeur le 1er mars dernier. Depuis cette date, un changement très important est survenu à la direction du gouvernement fédéral. Le dynamisme et l'efficacité que la plupart des observateurs escomptent avec raison du gouvernement Trudeau ajoute aux raisons que les Québécois avaient déjà de vouloir relancer leur révolution tranquille. Si le dynamisme fusait à la fois d'Ottawa et de Québec, notre société ne s'en porterait que mieux.

J.-P. L.

UN ARBRE QU'ON TRANSPLANTE...

La mutation que vit présentement la société québécoise est très profonde, beaucoup plus que chacun de nous a tendance à l'admettre dans les réunions sociales et plus profonde même que ne le disent une partie de nos définisseurs de situations. Le Québec est dans l'état d'un arbre qui vient de subir la transplantation, il pousse de nouvelles racines. Il faut s'inquiéter, non seulement des feuilles mortes mais de l'influx vital de la sève car notre acclimatation à ce nouveau terrain ne sera pas automatique.

Déjà, il y a dix ans, la mutation de notre société était amorcée et, déjà, c'était faire preuve de naïveté que de nous croire en possession d'une confortable et permanente unanimité. Mais aujourd'hui, sauf pour les aveugles, le Québec est en voie de devenir une société tout à fait différente de celle qu'il a été. Mille forces sont à l'action qui transforment, non seulement son visage mais aussi son âme. Le risque que nous courons, c'est d'user ces forces dans des combats dispersés ou sans objet, de les neutraliser, comme des adversaires au souque à la corde dont l'énorme dépense d'énergie ne produit parfois, qu'un minime déplacement.

Il y a dix ans, encore...

- notre unanimité apparente au plan religieux nous faisait rejeter avec la même bonne conscience les hérétiques et les prophètes de malheur qui osaient prédire la baisse imminente de la pratique religieuse. Qui eut osé, en 1958, parler du mariage possible pour les prêtres ou préconiser un choix plus ou moins "concerté" d'un nouvel archevêque ?
- il y a dix ans, les séparatistes étaient considérés comme des rêveurs, presque comme des malades et ils se recrutaient, en très petit nombre, dans un groupe social et géographique très limité.
- il y a dix ans, les étudiants chahutaient les chauffeurs d'autobus, ils volaient des tramways à l'occasion, mais ils

n'avaient pas la prétention de repenser les structures administratives et pédagogiques de l'enseignement, à tous ses niveaux.

- il y a dix ans, le droit d'association était plus facilement et plus ouvertement combattu qu'aujourd'hui pour les travailleurs de l'entreprise privée. Quant au syndicalisme de la fonction publique et des cadres, il apparaissait comme le mirage de gauchistes égarés dans les déserts de l'idéologie.
- il y a dix ans, une mesure comme l'assurance-maladie (je parle de la seule véritable, c'est-à-dire publique et universelle) relevait aussi du mythe et du mirage. Personne ne croyait vraiment que les médecins signeraient des conventions collectives... "comme de simples travailleurs" ! Aujourd'hui, on sent que les négociations sont entreprises au niveau de l'opinion comme des institutions. Seule la frousse de certains hommes politiques et l'entêtement d'une proportion décroissante des médecins nous séparent d'une mesure établie déjà dans un grand nombre de pays, dont plusieurs ont une économie moins prospère que la nôtre.

Aujourd'hui

Ce qu'il y a de proprement nouveau dans notre situation, ce n'est point l'ampleur des activités ni la proportion des gens qui "se mouillent" par rapport à ceux qui se chauffent les pieds, c'est l'audace générale dans la remise en question.

Mais il ne suffit pas qu'une idée soit nouvelle et non conformiste pour qu'elle soit bonne. L'important, dans la période survoltée que nous traversons, c'est que, dans chaque secteur de la vie, on se soucie de polariser toutes les énergies dans une perspective de progrès. Le conformisme ne peut que favoriser l'anarchie.

Dans le domaine politique, quelle est la nature du défi auquel nous sommes confrontés ? A mon avis, l'objectif à court terme (car à long terme nous serons tous morts !) est aussi simple à énoncer qu'il sera difficile à réaliser. Il s'agit de fournir au peuple du Québec des options claires qui permettent de dégager sans équivoque les désirs de la majorité quant au type de société qu'elle désire édifier. Car c'est ainsi qu'une démocratie fonctionne. Parmi les instruments de ce

choix démocratique, à vrai dire, au tout premier rang, on trouve les partis politiques. Ces groupes d'hommes et de femmes rivalisent pour la conquête du pouvoir. Dans leur démarche pour parvenir au pouvoir et, pour le gagnant, dans l'exercice de cette gestion des affaires de l'Etat, les partis agissent de moins en moins en vase clos. Aux influences occultes et officieuses qui ont toujours cherché à se gagner les bonnes grâces du pouvoir politique, se sont ajoutés, chez nous comme ailleurs, des organismes multiples appelés, d'une façon assez inélégante : les corps intermédiaires. Dans le Québec d'aujourd'hui, les cheminements du pouvoir politique réel passent encore par les partis politiques, par les grandes entreprises, mais aussi, et de plus en plus, par les syndicats, les coopératives, les associations parents-maîtres, les chambres de commerce et les clubs sociaux, sans oublier les media d'information et les universités.

L'ÉCHIQUIER POLITIQUE

Il m'est impossible de décrire ici en détails toutes les pièces de l'échiquier politique québécois tel qu'il nous apparaît en ce début de 1968. Vous me permettrez toutefois de suggérer à votre considération quelques hypothèses concernant la valeur ou l'orientation de certaines pièces.

1° — *La voix des pauvres :* depuis tout récemment, une force politique nouvelle dans notre milieu a commencé de prendre forme, je veux parler de la voix des pauvres. Assistés sociaux et résidents des quartiers défavorisés (largement un seul groupe, comme par hasard) sont sortis de leur traditionnelle résignation. C'est une force qui était nécessaire pour éveiller la conscience somnolente de trop d'entre nous. Si l'on jette un coup d'oeil outre frontière, les "back of the yard movements" et le "black power" peuvent nous fournir des modèles de l'évolution possible de l'exacerbation des "laissés pour compte".

2° — *Le syndicalisme :* de tout temps, le syndicalisme s'est intéressé à l'action politique. Dans plusieurs pays, les syndicats ont d'ailleurs été les initiateurs d'un parti politique spécialement voué à la défense des intérêts des classes populaires. Quant au Québec, qui nous occupe aujourd'hui, la situation n'y est pas simple. Disons d'abord que la F.T.Q., qui, au fédéral, supporte officiellement le N.P.D., préconise depuis récemment la création d'un parti populaire sur le plan provincial. A la C.S.N., par ailleurs, les décisions des plus récents congrès interdisent toute politique partisane mais font une obligation aux affiliés de la centrale de combattre les adversaires des revendications syndicales et de faire valoir auprès des électeurs aussi bien que des hommes publics le mérite de ces revendications.

Pour sa part, le président de la Corporation des enseignants du Québec déclarait récemment : "Nous ne pouvons pas ne pas nous orienter vers la politique."

Du côté des travailleurs agricoles, chacun aura pu noter le changement de style de l'action syndicale. Jusqu'à ces

récentes années, la "colère verte" ne s'était pas encore manifestée par des marches massives sur Québec ou sur Ottawa.

Chacun des cas mentionnés ici mériterait des commentaires élaborés. Ce qu'il faut en retenir, c'est qu'une force nouvelle est en gestation.

3° – *Le mouvement coopératif :* par l'importance croissante de ses effectifs aussi bien que de ses actifs et de son chiffre d'affaires, le mouvement coopératif occupe une place de plus en plus significative dans notre économie. Malheureusement, dans l'expression politique de cette puissance, les dirigeants des coopératives ont préféré, jusqu'à ce jour, imiter l'une des plus discutables habitudes des entrepreneurs capitalistes : le lobbying. C'était la première fois, en 1967, que le Conseil de la coopération du Québec présentait, officiellement, un mémoire au gouvernement provincial. Mais ce fait et d'autres que je n'ai pas le loisir de décrire ici, me laissent croire que le mouvement coopératif, l'un des groupements les plus considérables au Québec, est sur le point de perdre son excès de pudeur, non pas pour adhérer en bloc à un parti politique, mais pour accéder à sa pleine maturité en tant que défenseur de certains intérêts économiques et sociaux qui n'ont rien de honteux et qu'il est donc utile d'exposer au grand jour.

4° – Dans une catégorie différente, je voudrais faire état ici des "impatiences" de trois autres groupes qui réclament la poursuite et même l'intensification de la réforme sociale, économique et politique que le Québec a connue au cours de la dernière décennie. Il y a d'abord la caste des technocrates (en acte ou en puissance) qui sont désireux de contribuer à bâtir un Québec moderne et capable de concurrencer les autres sociétés industrielles. Il y a aussi la jeunesse qui, en bloc, bien que confusément, se sent liée à la classe des technocrates et qui est impatiente de bâtir un Québec à son image. Comme toutes les jeunesses du monde, les Québécois de 15 à 25 ans ont peu de respect pour la tradition, beaucoup d'idéal et un tantinet de témérité. Mais il faut admettre que les jeunes d'aujourd'hui valent beaucoup mieux que nous à leur âge, même si nous ne pouvons pas prédire quel genre de société ils édifieront.

Si nous ne sommes pas trop butés, peut-être pourrons-nous faire en sorte qu'ils ne nous traitent pas comme des étrangers dans ce qui sera bientôt, très bientôt, *leur* maison.

Parmi les nouvelles forces politiques, on aurait tort d'oublier les Québécoises. Les femmes du Québec, en effet, surtout celles du groupe d'âge de 25 à 45, sont de moins en moins limitées à leur club de bridge ou à leur cercle de tricot. Les réformes en matière d'éducation ont largement contribué à rapprocher les problèmes de notre vie collective, qui constituent le coeur de la vie politique, de l'intelligence et du coeur des Québécoises.

Un autre facteur qui a modifié notre échiquier politique, c'est sans doute une plus grande disponibilité des hommes d'affaires et des milieux professionnels canadiens-français pour les oeuvres de taille et les projets ambitieux. A l'instar des technocrates, plusieurs hommes d'affaires et professionnels canadiens-français sont ouverts aux exigences du "défi américain" et se rendent compte que la technologie moderne ne saurait se développer dans des structures de taille artisanale.

Les partis politiques

Les partis politiques sont les principales pièces de notre échiquier politique. Les deux partis qui se partagent 105 des 108 sièges de la Législature sont connus. C'est-à-dire que nous sommes tous assez familiers avec leur histoire et que nous avons une assez bonne idée des rapports des forces, entre eux et à l'intérieur de chacun d'eux. Mais s'il fallait faire de la prospective et tenter de prévoir l'évolution de l'Union nationale ou du Parti libéral du Québec au cours des dix prochaines années, les *prophètes* se feraient plus rares.

Oublions donc ce périlleux exercice et prenons acte du fait qu'à une prochaine élection provinciale, il est possible que le Ralliement national (3.2% des voix en 66), le Ralliement pour l'indépendance nationale (5.6% des voix en 66) et les libéraux dissidents qui sont à l'origine du mouvement Souveraineté-Association, établissent un front commun. Cette conjoncture, ajoutée aux autres éléments de la *crise* québécoise, requiert l'identification, sur notre échiquier politique, d'une force de centre gauche. Autrement, nous risquons l'impasse.

Ai-je besoin d'avouer ici que mes convictions personnelles m'inclinent vers une politique qui soit à gauche du centre mais la conjoncture actuelle est une justification, bien plus

importante que les goûts du citoyen Lefebvre, de l'hypothèse dont j'entreprends maintenant l'argumentation.

Il faut rappeler ici un passage de l'analyse saisissante que Jean Fourastié nous donne du défi politique dans son livre *Les 40 000 heures :*

"Ce décalage temporel, souvent long, entre la réalité objective et l'image qu'en donnent la littérature, la doctrine, la théorie, l'idéologie, est un des faits les plus importants de la condition humaine. On conçoit aisément qu'il est un élément très important d'inadaptation politique et par suite un des éléments majeurs de l'écart qui existe entre les institutions humaines et les besoins effectifs du peuple : non seulement les institutions sont inadaptées, mais la revendication même qui s'efforce de les faire changer est elle-même en retard sur le réel. Or, pour avoir quelque chance d'aboutir à temps à des solutions efficaces, il est clair qu'il faudrait que le revendicateur fût en avance sur le réel."

LE SÉPARATISME N'EST PAS UN PROGRAMME POLITIQUE

A diverses époques de notre histoire, une minorité de Canadiens français se sont faits les propagandistes, plus ou moins éloquents, plus ou moins écoutés, de la souveraineté politique complète du Québec. La constante de ces campagnes d'opinion successives, c'est que les protagonistes de la séparation se sont toujours dits convaincus qu'un Québec souverain serait de nature à garantir un plus grand épanouissement de la collectivité canadienne-française. Le moins qu'on puisse dire c'est que la vraisemblance de cette hypothèse n'est pas assurée.

A l'heure même où les esprits les plus clairvoyants de l'Europe font le procès de l'Europe des patries et s'inquiètent de la concurrence chaque jour plus envahissante de la technologie américaine, à l'heure où "les vieux pays" voient chaque année un nombre grandissant de leurs meilleurs cerveaux quitter leur sol pour aller profiter, en terre d'Amérique, non seulement d'un revenu accru mais des multiples avantages d'une économie à l'échelle d'un continent, était-ce vraisemblable de croire, ou même d'espérer, que les Canadiens français du Québec gagneront beaucoup en affaiblissant les structures politiques (et l'économie, par voie de conséquence) de notre pays.

Serait-ce là une façon d'ajouter un iota à notre taille ? Dans ce monde de géants qui se dessine, que pouvons-nous gagner à nous défaire d'un partenaire, même s'il n'est pas toujours commode ?

Je voudrais surtout retenir pour l'instant le fait que le séparatisme, non plus que son frère jumeau le souverainisme, ne saurait constituer à lui seul le programme ou la base idéologique d'un parti politique.

Est-il raisonnable d'imaginer que, de l'extrême droite à l'extrême gauche de notre éventail politique, des citoyens s'unissent, non seulement pour défaire le Canada, mais dans

l'espoir de bâtir un nouvel Etat québécois alors que leurs rêves et leurs aspirations en rapport avec cet Etat sont divergents et même contradictoires. On a parfois fait des gorges chaudes sur la présence d'un Bona Arsenault dans le même parti qu'un René Lévesque. L'alliance Grégoire-Lévesque-Bourgault-Chaput-d'Allemagne n'est certes pas une réduction de l'ambiguïté. L'ambiguïté au contraire risque d'être colossale si, dans l'esprit d'un grand nombre de citoyens, si dans la stratégie des nouvelles forces politiques auxquelles j'ai déjà fait allusion, le séparatisme apparaît comme la seule option réformiste. Pour que le Québec ne risque pas de perdre une décennie dans un stérile jeu de souque à la corde, il faut pouvoir distinguer clairement la *révolution* constitutionnelle de la réforme sociale et économique.

Mon hypothèse

L'existence au Québec d'une force politique, offrant une solution de rechange au traditionalisme social et politique, est une nécessité si l'on veut éviter que la crise québécoise ne tourne à l'impasse.

Les forces de contestation [1] qui rêvent de poursuivre la révolution tranquille et qui ne seraient pas satisfaites de s'arrêter à l'étape déjà parcourue ne doivent pas être acculées à choisir une révolution constitutionnelle à laquelle leurs adhérents ne croient pas vraiment pour atteindre une transformation sociale et une expansion économique qui sont les objectifs réels de leurs aspirations.

Qu'on me comprenne bien, je ne prétends pas remettre ici en cause l'utilité d'une réforme constitutionnelle qui permette le déblocage nécessaire dans des domaines précis. L'impasse que je redoute proviendrait de la confusion entre le *radicalisme constitutionnel* (le séparatisme sous toutes ses formes) et le progrès social et économique.

Non seulement devons-nous éviter de nous laisser prendre à la surenchère constitutionnelle mais nous devons aussi réaliser que les réformes constitutionnelles, mêmes raisonna-

---

[1] Je songe aux forces politiques nouvelles : syndicalisme, coopératives, associations diverses, de même qu'aux femmes du Québec et aux jeunes.

bles, voire nécessaires s'apparentent à la notion de "contenant", par rapport à un programme d'action, qui est un "contenu".

Ainsi, sans trop déroger de l'argumentation non partisane que j'ai voulu soumettre à mes lecteurs, on me permettra de rappeler que beaucoup de Québécois s'entendent pour juger sévèrement l'administration Duplessis tandis qu'ils reconnaissent les mérites assez exceptionnels du gouvernement Lesage. Or si l'un a pu symboliser la stagnation et l'autre le réveil du Québec, ni l'un ni l'autre n'ont changé grand-chose aux textes constitutionnels. Cet exemple nous permet d'apprécier qu'en ce qui concerne l'avenir, les Québécois seront mieux avisés s'ils évaluent les formations politiques en fonction de l'usage, réel ou présumé, qu'elles feront des pouvoirs constitutionnels plutôt qu'en rapport avec leur "appétit constitutionnel".

Le lecteur objectif ne saurait par ailleurs interpréter ma position comme une négation de l'importance ou de l'utilité des réformes constitutionnelles ; ces dernières sont importantes, dans leur ordre ; elles sont un moyen et non une fin. Par rapport à une philosophie politique ou à un programme législatif, elles se comparent à l'essence par rapport à l'auto, ou à l'auto par rapport au voyage projeté. Une bonne essence dans un tacot ou une auto en bonnes conditions alors que son propriétaire n'a pas de déplacement à réaliser n'a pas beaucoup d'utilité pratique.

A propos des réformes constitutionnelles, dont je ne veux pas discuter ici le détail, il existe un autre écueil. Certains politiciens, habiles surtout à fabriquer des mythes ou des écrans de fumée qui camouflent leur inaction, peuvent avoir grand intérêt à cacher, ou même à nier, une vérité pourtant évidente.

Je songe aux écarts normaux entre les positions de départ des porte-parole, fédéraux d'une part et provinciaux de l'autre, lors des négociations constitutionnelles. Car il s'agit certainement de négociations où chacune des parties en cause, (le fait est encore plus évident si l'on songe à Québec par rapport à Ottawa) doit défendre des intérêts différents sinon toujours divergents. Dans une fédération où la souveraineté de l'Etat est partagée entre deux niveaux de gouvernements, le problème se pose nécessairement de savoir quel

partage sera le plus efficace pour le mieux-être des citoyens. On pourrait d'ailleurs disserter à l'infini seulement pour cerner et approfondir la notion d'efficacité politique. Hâtons-nous de dire que cette notion ne saurait dissocier le progrès économique de l'épanouissement culturel.

Les réflexions sur l'avenir du Québec que je livre aujourd'hui au lecteur, même si elles portent parfois sur les moyens d'action d'une politique de progrès, sont inspirées par l'objectif ultime d'une telle politique : bâtir, au jour le jour et sans délai, une société plus prospère, plus fraternelle et plus foncièrement humaine.

Dans "Option Québec", les collaborateurs de René Lévesque font état d'une réunion d'étude tenue au Mont Tremblant au début de l'année. Cette réunion devait marquer une étape dans l'évolution de la position du parti libéral du Québec sur les questions constitutionnelles. On trouvera à l'annexe 2, page 119, le texte de la proposition que j'avais moi-même soumise au groupe pour fins de discussion. Ce document n'est fourni à mes lecteurs que comme preuve du fait que je n'ai jamais mis en doute la nécessité d'une réforme constitutionnelle.

Quant aux quelques paragraphes qui précèdent, ils n'auront aucune utilité pour les constitutionnalistes, je les conçois simplement comme une mise en garde à ceux de mes concitoyens qui seraient tentés de se laisser charmer par les vendeurs de "ballons constitutionnels". Si l'on me demande ce qu'est un "ballon constitutionnel", je dirai qu'il s'agit d'un pouvoir qu'un homme politique réclame au nom du peuple souverain sans se soucier d'expliquer clairement au peuple l'usage qu'il veut en faire et le bénéfice que la collectivité retirera de cet usage.

Les hommes politiques dont le Québec a besoin pour poursuivre l'évolution amorcée depuis le réveil de 1960 doivent adopter, à mon avis, une attitude toute différente. Comme équipe, ils doivent d'abord se situer au centre-gauche ! Vous me direz que cela n'est pas très précis.

Depuis quelques années, tout le monde se dit du centre-gauche comme on se dit favorable à la vertu. Aussi, cette expression est-elle devenue aussi équivoque que cet appel pathétique de nos regrettés *conducteurs* de tramways qui clamaient : "Avancez en arrière !" . . . sans trop de résultat !

Il faut bien, quand même, appeler les choses par leur nom. Le fait que certains de nos concitoyens veulent nous faire "avancer en arrière" ne saurait empêcher le fait que, normalement, quand on avance, c'est vers l'avant.

Notre futur "style de vie"

Certains, surtout ceux qui sont tentés par l'aventure souverainiste, n'adhéreront pas du premier coup à ce genre d'argumentation. Puis-je leur rappeler que, dans un Québec indépendant, le débat politique ne serait simplifié en aucune façon ? Il nous faudrait en effet continuer à rechercher ensemble des solutions à l'immense majorité de nos problèmes, sur lesquels la révolution constitutionnelle ne pourrait avoir que des effets fort éloignés. Sans parler des problèmes nouveaux que la séparation entraînera.

En guise d'exemples, prenons deux cas concrets. Pour les dirigeants d'entreprises comme pour la masse des salariés, l'un des problèmes actuels c'est certainement le débat sur le partage des bénéfices de la productivité du travail. Pour nous tous, le problème se pose de savoir par quels moyens concrets nous allons tenter d'effacer la honte que représente la pauvreté au sein de l'abondance. Notre sort, par ailleurs, semble irrémédiablement lié à l'évolution de ce que Galbraith appelle la technostructure. Or, chacun sait que la grande entreprise, au Québec comme dans l'ensemble du Canada, bientôt en Europe presque autant qu'au Canada, est dominée non seulement par le capital mais surtout par la technologie américaine. C'est le coeur et l'âme de ce géant que les six millions de Québécois que nous sommes et surtout que les cinq millions de Canadiens français du Québec doivent chercher à pénétrer.

Je vous le demande en toute franchise, en quoi la solution des problèmes que je viens d'évoquer serait-elle simplifiée par la souveraineté complète de l'Etat du Québec ?

Il serait, tout de même, idiot de nier le fait qu'un certain nombre de nos compatriotes attache un grand prix à la souveraineté complète du Québec. Ils sont libres de penser ainsi. Mais il eût été plus logique et plus sain que ce débat soit tranché par un référendum, ou une élection.

On conçoit aisément, par exemple, que la nationalisation des ressources hydroélectriques du Québec ait été l'objet d'une consultation électorale. Un référendum aurait également pu se défendre en cette circonstance, mais il eût été invraisemblable qu'on fondât un parti politique dont l'objectif eût été la nationalisation de l'électricité. Un tel parti en effet aurait perdu sa raison d'être avec l'obtention de son objectif. Quant à l'avenir du Québec, c'est une chose de décider s'il doit être vécu dans les cadres d'une fédération canadienne renouvelée ou dans la souveraineté absolue, c'en est une autre de réaliser les aspirations de liberté et d'épanouissement économique et culturel des Québécois.

Un Québec indépendant aurait à se choisir un style de vie. Ce style de vie, qui permettrait aux observateurs de nous situer quelque part entre le fascisme de Franco ou le socialisme de Castro, n'est pas entièrement étranger à notre statut constitutionnel. Comment, par ailleurs, imaginer que les deux questions puissent être conciliées dans une même formation politique reliant l'extrême gauche à l'extrême droite ?

Nous ouvrons ici une brève parenthèse scandinave.

Dans un ouvrage récent, dont l'immense succès de librairie s'explique par la popularité personnelle de l'auteur, René Lévesque cherche à prendre appui sur l'expérience de la Suède et de la Norvège pour renforcer sa thèse souverainiste dans le contexte canadien.

René Lévesque traite de la Suède et de la Norvège comme : "D'ex mauvais conjoints devenus libres 'partners' ". Ce diptyque résiste-t-il à l'examen ? Je crois que non, surtout si l'on cherche à le mettre en parallèle avec l'expérience canadienne. Voyons-y de plus près :

1° Les conjoints

L'auteur du livre "Option Québec" néglige de préciser dans quelles circonstances s'est fait le mariage de la Suède et de la Norvège. C'est en 1814 que la Norvège, après avoir été longtemps une possession danoise, fut rattachée à la couronne suédoise. Mais il n'est pas sans intérêt de rappeler que le mariage ne fut consommé qu'à la faveur d'une invasion en bonne et due forme du sol norvégien par les armées sué-

doises. Cette invasion faisait d'ailleurs suite à des pélerinages des mêmes armées du Côté du Danemark. Il n'est pas superflu de savoir, en outre, que les fiançailles Norvège-Suède avaient été présidées par l'Angleterre et la Russie, désireuses d'offrir la Norvège à la couronne suédoise comme récompense au prince héritier Charles-Jean pour son alliance contre l'empereur Napoléon.

Bien que cela n'ajoute rien à l'objectif de notre propos, on me permettra de rappeler que le prince Charles-Jean, de son vrai nom Maréchal Bernadotte, était Français et qu'il est l'ancêtre du roi actuel de la Suède.

Il ressort des quelques rappels historiques qui précèdent que la Norvège et la Suède n'ont jamais été unies dans une fédération qui puisse en quelque façon être comparée à la fédération canadienne. Il s'agissait plutôt de deux pays autonomes rattachés à la même couronne par le pouvoir des armes. Pour reprendre une comparaison à la mode, le mariage Suède-Norvège n'a jamais utilisé le lit double. Que ces deux conjoints n'aient pas été particulièrement affectueux, les circonstances de leur alliance l'expliquent amplement. En dépit des problèmes de compréhension que nous pouvons avoir au Canada entre nos deux groupes ethniques, il ne faudrait tout de même pas tendre à faire croire qu'en 1867 les Canadiens-français se sont fait tordre le bras comme cela fut le cas des Norvégiens en 1814.

2° *Les libres "partners"*

Si le 1814 de la Scandinavie ne saurait être comparé au 1867 canadien, il n'est guère plus approprié de comparer les "partners" Suède-Norvège de 1968 aux provinces canadiennes. On aura beau, c'est ce que fait René Lévesque, citer de nombreuses pages de la charte du Conseil nordique, il reste que les échanges commerciaux entre la Suède et la Norvège ne se comparent en aucune façon avec les échanges réalisés entre les provinces canadiennes. Ainsi, pour 1966, la Norvège n'a compté que pour 5.5% dans le total des importations suédoises. Quant aux exportations vers la Norvège, elles se sont chiffrées à 10.5% du total.

Les Québécois qui cherchent à l'extérieur de notre pays des modèles d'évolution constitutionnelle susceptibles d'appuyer la thèse de la souveraineté québécoise se devront d'être

plus rigoureux dans le choix de leurs comparaisons. D'ailleurs, dans un domaine aussi complexe que celui des aménagements constitutionnels, plus encore que dans les autres secteurs de la vie politique, l'expérience des autres peut certes nous être utile mais les transpositions hâtives ne doivent pas être considérées comme des arguments sérieux.

LE CENTRE-GAUCHE QUÉBÉCOIS EN 1968

Pour sortir de l'impasse qu'à tort ou à raison je perçois comme imminente, il ne saurait suffire que les Québécois aient à choisir, d'une part, entre une souveraineté équivoque quant à son contenu réel et, d'autre part, deux équipes d'hommes proposant toutes deux un fédéralisme renouvelé mais formulant pour la société québécoise des projets assez semblables l'un à l'autre.

C'est ici que la notion de *centre-gauche* prend son sens. Le temps est venu de suggérer un contenu à ce lieu si convoité de notre échiquier politique.

Personne ne s'attendra à ce que, dans le cadre d'une réflexion aussi rapide, je puisse proposer un véritable programme politique. C'est par ses objectifs d'ailleurs et par son enracinement dans le milieu plutôt que par tel ou tel article de son programme que se distinguerait une formation politique susceptible de diriger la deuxième étape de la révolution québécoise.

L'objectif numéro UN serait, selon moi, de poursuivre la démocratisation des structures politiques du Québec.

En premier lieu, il faudrait, bien sûr, abolir le Conseil législatif, le remplaçant, peut-être, par un sénat électif dont les vingt membres seraient choisis au suffrage universel et pour des périodes de huit ans, sur la base des grandes régions économiques. Il importerait tout autant que le gouvernement du Québec, au lieu de pactiser officieusement avec les administrateurs municipaux, les meilleurs comme les moins désirables, encourage carrément l'implantation officielle du système des partis politiques à l'échelle municipale. Une telle formule ne saurait suffire pour éliminer la corruption mais elle aurait au moins l'avantage de clarifier les alliances et de faciliter ainsi le jugement de ce souverain si complexé et si peu respecté qu'est l'électeur municipal.

Comment ne pas inscrire aussi sur cette liste la réforme de notre carte électorale provinciale. Au lendemain des dernières élections, un député de la région métropolitaine de Montréal représentait en moyenne 43 000 électeurs tandis qu'un élu de la région rurale de Québec en représentait 18 000. On prétend en certains milieux qu'il est malhabile pour un homme politique en fonction de faire allusion à un tel fait. Je crois pour ma part que bien peu de Québécois acceptent le déni de justice évident que représente notre carte actuelle. Les Québécois réclament avec raison l'égalité de traitement au sein de la fédération canadienne. Y aurait-il deux notions d'égalité, l'une pour usage interne, l'autre pour usage externe ?

Il est bien évident que la refonte de la carte électorale n'est pas qu'une simple question de chiffres. Un gouvernement, quelles que soient par ailleurs ses intentions, dont l'autorité peut reposer sur un vote aussi peu représentatif (actuellement 40% des voix exprimées) de la majorité des Québécois, ne saurait être, dans toute la force du mot, le gouvernement du peuple du Québec.

Au chapitre de la démocratisation de nos structures politiques, une force politique dynamique devrait également avoir le courage de proposer aux Québécois une forme précise de gouvernement régional qui permette aux diverses régions économiques du Québec de manifester leur dynamisme respectif.

Par-dessus toute chose peut-être, une formation politique québécoise désireuse de relancer le Québec sur la voie du progrès social devrait avoir la maturité d'accueillir dans ses cadres, sur un pied d'égalité avec ses militants et dirigeants traditionnels, les femmes et les jeunes et se rendre plus perméable à l'influence de cette force motrice considérable que sont les corps intermédiaires. Il ne saurait s'agir purement d'un flirt, il faut que les partis et, éventuellement, le gouvernement deviennent un véritable carrefour où se rencontreront les intérêts souvent divergents des différents groupes sociaux ou régionaux. Dans sa recherche du bien commun, une force de centre-gauche tentera de réduire au minimum les frustrations de l'un ou l'autre des groupes intéressés, non seulement par l'arbitrage des conflits d'intérêts mais aussi, peut-être surtout, en mobilisant toutes les énergies au service d'un enrichissement collectif, culturel aussi bien que matériel.

Un parti de masse?

C'est ici le lieu de faire un aveu. Lorsque je suis entré en politique active, je rêvais d'un parti de masse. Dans mon esprit, il se serait agi d'un groupement politique réunissant en moyenne un millier d'adhérents par comté, soit une centaine de milliers de membres dans l'ensemble de la province.

Avec Pierre Mendès-France, je croyais que :

> "Le parti ne doit pas être la chose, l'instrument d'un petit noyau de spécialistes de la politique (ce qu'on appelle l'appareil), mais l'organe par lequel s'expriment la volonté et les aspirations de tout un secteur de l'opinion. Il ne peut remplir ce rôle que si d'abord la base, les adhérents, les militants exigent de retrouver voix au chapitre. La réforme, la réanimation des partis passent par là!"

Je continue de croire à cette description de la fonction d'un parti. Il s'agit de savoir qui sont les adhérents, les militants. Dix-huit mois auront suffi à me rendre plus réaliste à ce sujet, grâce à deux expériences parallèles.

Tout d'abord ma propre expérience, en tant que membre de la Législature. Dans l'état actuel de nos institutions parlementaires, un député est responsable à la fois de tout et de rien. La spécialisation des tâches n'étant encore que très embryonnaire, aussi bien pour le déroulement des travaux parlementaires proprement dits que pour les activités générales de nos partis politiques, le député n'est pas en mesure de se dresser un plan de travail à moyen terme. Il évolue dans l'immédiat, il touche un peu à tout... ou à rien du tout, faute d'un objectif précis. Selon qu'il a plus ou moins de "coeur au ventre", le député souffre de cette situation floue où il a parfois l'impression d'être inefficace, voire inutile.

Du côté de l'électeur, la vie politique risque aussi de provoquer ce sentiment de dispersion. Combien de citoyens ont la possibilité et le loisir, de suivre d'assez près l'actualité politique pour maintenir un intérêt minimal à l'ensemble des problèmes politiques? C'est pourtant la tâche qui échoit, collectivement il est vrai, aux membres d'un parti politique. Voulant contourner cette difficulté, une association de comté que je connais bien a tenté de mettre sur pied des commissions d'étude et de travail spécialisées sur les questions d'édu-

cation, de développement économique, de relations fédérales-provinciales, etc. Le succès fut plus que médiocre. Parmi les explications possibles de cette situation, il faut sans doute mentionner l'hypothèse qu'une bonne proportion des citoyens ayant un intérêt et une connaissance minimale de l'une ou l'autre de ces questions sont déjà engagés dans des groupes particuliers et non partisans : associations parents-maîtres, syndicats, coopératives, chambre de commerce, etc. Le manque de temps et aussi la crainte de s'identifier à une *couleur* politique retiennent beaucoup de ces citoyens *engagés* en dehors des partis politiques.

Compte tenu du faible degré de politisation de la masse des citoyens et des problèmes d'encadrement que poserait un parti de masse, il y a lieu de cerner de plus près la notion de *parti d'animateurs*. Non pas d'une façon purement théorique mais en ayant à l'esprit les caractéristiques propres du milieu québécois.

Les historiens de la désormais célèbre *révolution tranquille* auront à préciser le rôle joué par les corps intermédiaires dans cette phase d'accélération de l'histoire du peuple québécois. Mon hypothèse personnelle, c'est que plusieurs des mesures politiques de base qui ont marqué cette période n'auraient pas été possibles sans le long travail de préparation accompli dans la discrétion des cercles d'études et des assemblées populaires de toutes sortes.

L'éducation politique qui, en d'autres milieux, repose en grande partie sur les formations politiques proprement dites a été, chez nous, l'oeuvre des mouvements populaires non partisans, dans une très large mesure. Quant à l'avenir immédiat, je crois que le même processus s'appliquera et que le programme politique qui permettra à la société québécoise de poursuivre son évolution est présentement en gestation dans les chambres de commerce, les syndicats, les universités, les coopératives, etc. Le parti qui aura la sagesse et le doigté de se rendre perméable à ces secteurs actuellement non *commis* politiquement sera le catalyseur de la deuxième étape de notre révolution. Car les Québécois sont plus politisés qu'on pourrait le croire, mais ils le sont par *tranches*, selon leur centre d'intérêts ou leur enracinement propre.

Un parti qui veut élaborer une politique valable en matière d'éducation n'a qu'à se mettre vraiment à l'écoute

des milieux universitaires, des unions de familles, des associations parents-maîtres, des syndicats d'enseignants et de travailleurs, il y trouvera une bonne part des éléments de son programme et le moyen de transmettre efficacement sa pensée. Et tout d'abord le moyen de se bâtir une pensée !

Que l'on songe à la main-d'oeuvre, à l'aménagement régional ou aux questions constitutionnelles, ce n'est point en vase clos que l'on trouvera le moyen terme entre le rêve et l'immobilisme, c'est en recherchant les techniques de communication et de relations humaines qui amèneront aux partis politiques le fruit de toutes les discussions qui ont cours dans les cercles où se réunissent les plus actifs des citoyens.

J'espère que personne ne confondra la démocratie moderne et vivante que je propose avec une réhabilitation du corporatisme. Dans le cas du corporatisme, en effet, l'Etat ou ses mandataires élus abdiquent certains de leurs pouvoirs au bénéfice de groupes *corporatifs* privés. Toutes mes suggestions tendent, au contraire, à mieux enraciner le pouvoir politique dans l'ensemble de la collectivité, sans diminuer, en aucune façon, la responsabilité politique des mandataires du peuple souverain.

Deuxième objectif : la socialisation

Au point de rencontre de l'idéal démocratique et de la réalisation d'une plus grande solidarité entre tous les citoyens se situe le problème de l'éducation. Comme l'admettent de plus en plus tous ceux qui observent l'évolution du Québec, la réforme amorcée dans le domaine de l'éducation est sans doute ce qui s'est fait de plus valable et de plus significatif pour atténuer les inégalités sociales. Il importe de conserver à l'éducation son rang de toute première priorité et de consacrer à la généralisation de la gratuité scolaire, aussi bien qu'à l'équipement de notre système d'enseignement, tous les deniers nécessaires.

Pour faciliter l'expansion de notre économie et pour justifier notre bonne conscience, il est aussi très urgent de lancer une opération concertée de lutte à la pauvreté. Les pouvoirs publics se montrent, en cette matière, infiniment plus craintifs et conservateurs que ne le souhaiterait l'opinion publique. Seule une formation politique enracinée dans la population

comme je l'ai décrite précédemment, serait en mesure de surmonter la paresse et le peu d'imagination dont les pouvoirs publics ont fait preuve jusqu'à maintenant dans ce domaine.

Par ailleurs, la mise en valeur de nos ressources humaines requerrait des politiques de main-d'oeuvre beaucoup plus agressives et beaucoup plus raffinées que celles que nous avons connues au Québec jusqu'à maintenant. Pour faire le test de cette affirmation, il suffirait que chacun de nous dresse une liste de cent personnes de ses connaissances et se pose, à leur sujet, deux questions :

a) ces personnes sont-elles présentement utilisées au maximum de leur capacité ;
b) la société aurait-elle intérêt, du strict point de vue économique, à faciliter le perfectionnement professionnel de telle ou telle personne dans ce groupe ?

Il faut vaincre certains tabous

A la simple audition du mot *gauche,* même si on le fait précéder du substantif rassurant *centre,* un certain nombre de nos concitoyens voient apparaître le spectre de l'étatisme, de la nationalisation, etc. Pourtant, l'on devrait savoir que même les socialistes (du moins dans les pays démocratiques), surtout les plus à la page, ont abandonné le vieux rêve du contrôle de la production par l'Etat. En ce qui concerne le Québec, et indépendamment de tout a priori doctrinaire, il semble assez évident que notre vocation au plan économique soit très intimement liée à l'évolution du régime de la libre entreprise. Cette révision s'impose, en dépit des espoirs de quelques révolutionnaires de salon, en dépit aussi des fausses représentations que l'on se fait en divers milieux sur la nature véritable de la grande entreprise moderne. Galbraith, dans son dernier ouvrage *The New Industrial State,* a fort bien démontré comment les entreprises dites capitalistes s'étaient transformées depuis Henry Ford et la production de la première voiture du même nom.

Dans la très grande entreprise, quel que soit son régime de propriété, il existe maintenant une large mesure d'autodétermination exercée, non par les actionnaires ou les patrons *théoriques* (peut-être l'Etat) mais par une classe assez variée de participants que Galbraith appelle la *technostructure.*

A l'instar de la Suède, que trente-cinq ans de gouvernement socialiste n'a pas empêchée de demeurer un "paradis de l'entreprise privée", le Québec n'a rien à gagner à lorgner du côté de Castro. D'autre part, compte tenu de la position minoritaire des Canadiens français dans l'ensemble de notre pays et à plus forte raison sur le continent, nous avons besoin au Québec d'un syndicalisme libre et puissant afin qu'il soit en position, non seulement de jouer son rôle normal de défenseur des intérêts des salariés mais aussi de contrecarrer cette forme subtile de la discrimination raciale que constituent les obstacles culturels à la mobilité professionnelle et sociale.

Si le Québec doit demeurer une terre d'élection pour l'entreprise libre, il doit devenir, plus encore qu'il ne l'est aujourd'hui, le lieu par excellence où puisse s'exercer la liberté d'association. C'est le devoir de l'Etat, non pas de se substituer aux travailleurs dans le choix et l'organisation de leur syndicat mais bien d'éliminer les entraves, visibles ou camouflées, à l'exercice d'un droit peut-être plus pressant pour les Québécois que pour beaucoup d'autres travailleurs du monde. Des syndicats forts, un patronat coordonnant mieux son action qu'il ne le fait aujourd'hui, un gouvernement qui favorise la recherche et facilite le développement et l'orientation, voilà la ligne à suivre dans l'organisation de notre production.

Création de conseils industriels

La coordination des activités économiques par l'Etat n'est pas une abstraction. Ainsi, il serait normal que le gouvernement du Québec, par son ministère de l'industrie et du commerce, encourage la création de conseils industriels où employeurs et employés, et représentants des consommateurs dans certains cas, uniraient leurs efforts pour atteindre à une meilleure utilisation des ressources, humaines et matérielles, disponibles. Sans recourir à aucun dirigisme autoritaire, l'Etat pourrait ainsi encourager les premiers intéressés à chacune de nos industries importantes à parvenir à une certaine rationalisation dans les structures des entreprises aussi bien que dans l'organisation des marchés. De tels conseils pourraient aussi, avec la participation financière de l'Etat si besoin est, établir des programmes de recherche appliquée dont le coût dépasse souvent les possibilités d'une seule entreprise mais dont la rentabilité est évidente dans une économie, où

le libre échange et la concurrence internationale s'imposent de plus en plus.

Songeons à nos industries de la chaussure, du vêtement, du bois ouvré, du meuble... et à bien d'autres secteurs où une telle coordination des efforts est urgente. En utilisant ses pouvoirs, son prestige et ses ressources pour mettre en marche cette coordination, l'Etat ne rendrait-il pas à la collectivité un meilleur service qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant par des politiques d'assistance "à la petite entreprise" individuelle ?

Nous devons avoir moins peur du gigantisme que de l'émiettement et notre économie doit être orientée non pas tellement sur les besoins du marché québécois mais plutôt en fonction d'une économie mondiale, la voie de l'avenir.

Par ailleurs, deux des rôles les plus importants de l'Etat dans une société moderne, c'est d'assurer une juste redistribution des revenus et un niveau élevé de services publics. Il nous reste beaucoup à faire de ce côté. Soulignons en passant que trop de citoyens oublient que la qualité des services publics exerce une influence directe sur la rentabilité de l'économie, même dans le secteur privé.

Qu'il s'agisse de la production des richesses ou de leur équitable répartition, je ne conçois pas qu'un parti de centre-gauche aborde les problèmes dans un esprit doctrinaire. Par ailleurs, après avoir convenu que le secteur privé de l'économie doit demeurer prépondérant et relativement libre dans son action, un Etat moderne ne doit pas craindre de s'acquitter de son rôle de coordonnateur, aussi bien de l'expansion globale que de l'aménagement régional du territoire. Peut-être sera-t-il nécessaire aussi que l'Etat québécois intervienne, plus qu'il ne le fait déjà par la caisse de retraite, dans la canalisation des épargnes populaires ?

Quant aux moyens, on peut discuter à l'infini. Quant aux objectifs, par ailleurs, il me semble que beaucoup de Québécois tomberont d'accord pour ajouter à la démocratisation et à la socialisation un objectif-intermédiaire, que j'aurais peut-être dû nommer en tout premier lieu : la motivation collective des citoyens.

Troisième objectif : la motivation

On a beaucoup écrit et parlé sur l'art de manipuler les foules. Cependant, aucune propagande ni aucune forme savante de lavage de cerveau ne peut générer l'énergie dont sont capables des hommes libres et convaincus de travailler à une cause qui en vaut la peine. Même les économistes, qu'un préjugé populaire croit sensibles seulement aux réalités matérielles, affirment l'importance primordiale de la motivation dans la détermination du niveau d'expansion économique. On attribue généralement à ce facteur ainsi qu'à des standards élevés de qualification professionnelle la reconstruction de l'économie allemande au lendemain de la guerre.

A l'instar du "miracle allemand", ne pourrait-on rêver aujourd'hui d'un miracle québécois? Heureusement éveillés que nous sommes maintenant par une prise de conscience qui est en voie de transformer complètement le Québec, ne serait-ce pas l'occasion de nous fixer des objectifs, non pas de glorioles ou de révolution purement constitutionnelle mais bien plutôt de mieux-être, de progrès économique et social? Il ne s'agit point ici d'un projet que les Québécois de ma génération n'auraient que le temps d'ébaucher pour en léguer les problèmes à nos enfants, comme ce serait certainement le cas dans l'hypothèse d'une rupture brutale avec le reste du Canada, mais bien plutôt d'un programme d'action pour les mois et les années qui viennent.

Nouvelle forme de la concurrence politique

J'ai déjà commenté l'importance, pour un parti réformiste, d'opérer un rapprochement véritable des forces politiques nouvelles dans notre société. Au terme de ces réflexions où nous cherchons à mesurer l'importance de la motivation des individus et des groupes en fonction des objectifs de bien-être et de croissance que l'Etat doit promouvoir, il nous reste à compléter certains aspects du rôle politique des corps intermédiaires.

Tout d'abord, il faut bien admettre qu'aucun leader politique ne devrait être assez bête pour ignorer complètement le nouveau partage du pouvoir politique dans notre société. Mais les partis se distingueront désormais dans leur façon de *faire la cour* aux groupes, comme ils s'étaient distingués

jusqu'ici dans leur méthode d'approche auprès des électeurs individuels.

La démocratie de participation sera un slogan vide de sens ou une réalité politique importante, plus ou moins, selon que les partis politiques, au pouvoir comme dans l'Opposition, élaboreront leur programme d'action en collaboration étroite avec les citoyens *organisés*.

L'exemple le plus frappant, peut-être aussi le seul valable que nous ayons connu au Québec, a été la politique en matière d'éducation, à commencer par la création du ministère. Sur le plan régional, nous avons connu l'expérience du B.A.E.Q. Mais que l'on songe à la politique salariale, à la rationalisation de nos structures industrielles, à la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'oeuvre, au plein emploi... tous nos grands problèmes politiques pourraient devenir autant de terrains d'expérimentation pour une démocratie moderne et efficace.

Le gagnant de cette nouvelle forme d'organisation politique sera, selon toute vraisemblance, le parti le plus souple face aux exigences de la réforme sociale et de l'expansion économique.

Cette hypothèse est exigeante. Elle suppose que certains esprits plutôt conservateurs, en dépit des étiquettes, fassent un pas important vers une position réformiste. Par ailleurs, la consolidation d'une force de centre-gauche exigera de certains esprits radicaux plus de réalisme et d'esprit pratique. Je crois pour ma part que la population québécoise, devant l'imminence peut-être moins d'un éclatement que d'une impasse, attend de ses leaders de tout plumage un geste qui permettra au Québec d'entreprendre une deuxième étape. Sans cette injection de réalisme, nous risquons d'en avoir pour dix ans à nous examiner le nombril. Qu'il y ait des amateurs pour ce genre de sport, on n'a qu'à lire les journaux pour s'en convaincre. Les media d'information nous transmettent plus de dissertations sur la fierté nationale que de projets concrets pour accroître la richesse, la culture et réduire la pauvreté, le chômage et la sous-utilisation de nos ressources.

Un nationalisme excessif

De tout temps, je l'ai déjà rappelé, le nationalisme canadien-français a exercé au Québec et ailleurs au Canada, une

influence indiscutable. Compte tenu de notre situation de minoritaires et du traitement injuste dont les nôtres ont souvent été victimes, il est normal et souhaitable qu'une conscience collective se développe et s'affirme. Au cours des dernières années cependant on a pu observer, il me semble, une certaine escalade, non seulement de la fierté nationale, ce qui eut été excellent, mais de l'expression passionnelle et agressive de nos aspirations collectives.

Rappelons quelques exemples. Vous avez pris connaissance, aussi bien que moi, de ce discours de Pierre Bourgault où, pour stimuler l'enthousiasme d'un groupe de jeunes démonstrateurs venus "accueillir" le train de la Confédération, l'orateur a évoqué la déportation des Acadiens... Vous croyez peut-être que cet événement était antérieur à la Confédération mais vous devrez reviser vos manuels! Quant à M. Chaput, il ne craint pas de préconiser l'usage des bombes pour réaliser l'indépendance. Curieux courage, dans un pays où les élections sont libres... et périodiques. Peut-être avez-vous lu aussi, dans *Le Devoir* du 5 septembre 1967, le compte rendu d'un discours du député indépendant de Dorion. Je vous citerai un bref paragraphe : "M. Aquin s'est attiré une ovation chaleureuse, bien que, s'adressant à des étudiants, il ait employé une rhétorique très académique et ronflante que l'on croyait dépassée. Le député a ainsi fait appel sans sourire à "l'union sacrée de tous les Québécois" pour assurer "la marche triomphale" de la décolonisation..."

Les seules sociétés que je connaisse où l'on retrouve l'unanimité que semble prêcher mon ancien collègue sont les sociétés totalitaires. Méfions-nous des guerres saintes et des cris de race.

Je tire mon dernier exemple du journal *La Presse,* livraison du 20 septembre 67. On y donne le compte rendu d'une allocution du député de Saint-Hyacinthe : "Le jeune député, qui a entamé son allocution en signalant qu'il place l'esprit de la patrie au-dessus de l'idéologie de parti, a visiblement exprimé un désarroi personnel quand, se rapportant à des dates historiques, il a déploré les défaites successives de Canadiens français aux mains des Anglo-Saxons."

"Lui-même ancien professeur d'histoire, M. Bousquet, qui attribue tous les malaises actuels des Québécois à la domination des ressortissants britanniques et à leur conquête

par les armes, il y a deux siècles, a énuméré plusieurs preuves de l'impuissance des Canadiens français."

La manie de faire porter *aux autres* toute la responsabilité de nos problèmes *nationaux* et le complexe du vaincu sont des sources de haine et de frustration dont il serait temps de nous départir.

Conclusion

Bien sûr, l'*ouverture à gauche* ne plaira pas à tout le monde. Mais unanimité et démocratie sont inconciliables. Ce qui compte, c'est que les options soient claires pour que puisse s'appliquer la décision de la majorité, la meilleure dont on puisse rêver.

La vocation d'une force de centre-gauche, ce serait, en définitive, de changer nos sujets de conversations, c'est-à-dire nos espoirs et nos projets, ce serait de fixer à notre action des objectifs réalistes, les seuls qui puissent influencer le destin d'un peuple.

Le 10 août 1824, Thomas Jefferson, dans une lettre à Henry Lee écrivait : "Les hommes se divisent tout naturellement en deux groupes : 1– ceux qui craignent le peuple et se méfient de lui et veulent donc lui retirer tout pouvoir pour le confier aux classes supérieures *(higher classes);* 2– ceux qui s'identifient au peuple, qui ont confiance en lui, qui l'aiment, le considèrent comme honnête et sûr, même s'il n'est pas toujours le plus sage dépositaire de l'intérêt public." Jefferson écrivait ailleurs des invitations à fournir à la masse des citoyens les moyens de s'informer plutôt que de lui nier, en pratique, la souveraineté.

Le monde d'aujourd'hui et le Québec de 1968 sont encore formés d'hommes de l'une et l'autre de ces catégories. Ceux du deuxième groupe devraient se retrouver en majorité dans un parti de centre-gauche.

Le trait d'union

Le lecteur malicieux pourra se demander s'il y a relation de cause à effet entre la deuxième partie de ce livre et la première. Pour parler clairement, certains lecteurs se demanderont peut-être si je ne suis pas allé chercher en Suède le modèle de société dont je trace l'esquisse dans mes premiers chapitres. Cette explication serait certainement injuste car elle ferait fi des impressions, des certitudes aussi, que vingt ans d'action sociale imprègnent nécessairement sur le cerveau de celui qui vit une telle expérience. Certes, l'homme est en quête de l'universel mais il est d'abord déterminé par son expérience quotidienne de la vie. Si la nature ne fait pas de bond, *il en est de même pour la pensée de l'homme, qu'il s'agisse de sa pensée politique, religieuse ou sociale. C'est très précisément pour cela qu'un parti de centre-gauche s'impose au Québec plutôt qu'un parti de gauche. Dans ce dernier cas, en effet, on ne trouverait pas assez de* spécimens *pour constituer un groupe vraiment représentatif.*

Mais laissons la philosophie pour le domaine, plus accessible, de la géographie.

Il est vrai que les voyages forment la jeunesse... quel que soit son âge. Parce que les autres sont des miroirs de nous-mêmes. Miroirs souvent grossissants soit de nos problèmes, soit de nos espoirs. Ainsi, le périple en Afrique qu'il m'a été donné de faire il y a quelques années m'avait fourni une image agrandie de nos misères : basse scolarité, chômage, sous-développement régional et une certaine aptitude, malgré tout, à péter plus haut...

En Suède, j'ai pu observer une société aussi prospère que la nôtre mais où le souci du bien commun est dix ou vingt ans en avance sur celui que manifeste aujourd'hui notre propre société. Je ne crois pas que ce soit là affaire de vertu mais bien davantage de maturité intellectuelle et politique. Au lecteur de juger... en allant vérifier sur place, au besoin !

II. Sur quelques aspects de l'expérience suédoise

1 - LE RÈGNE DU CITOYEN MOYEN ?

En route pour la Suède, je me suis arrêté à Paris afin de recueillir, au secrétariat de l'O.C.D.E., (Organisation de Coopération et de Développement économiques) quelques témoignages *"objectifs"* sur ce que les uns appelle le miracle suédois tandis que d'autres se demandent s'il n'y a pas un mythe dans l'opinion, fort répandue, à l'effet que la Suède serait le paradis du citoyen moyen. Mythe ou miracle, je n'espérais pas, en deux semaines de séjour, résoudre entièrement l'énigme, c'est pourquoi j'avais résolu de concentrer mes recherches sur les politiques de main-d'oeuvre.

La clef de l'énigme réside, en partie au moins, dans les statistiques mais cette denrée est si périssable et si indigeste que j'avais aussi résolu, dès le départ, d'en faire un usage modéré, quitte à rester moi-même sur mon appétit et à ne pas satisfaire les lecteurs qui ont meilleur estomac pour les mathématiques.

En quittant Montréal pour Stockholm, le premier fait que j'avais en tête, pour des raisons qui ne requièrent pas d'explication à un lecteur québécois, était le record suédois en matière de paix industrielle. Depuis 1935, il n'y a eu en Suède que trois grèves importantes, la dernière en date, celle des enseignants, remonte à 1966, la précédente à 1945. Plusieurs suédois sont moins optimistes quant à l'avenir. Mais n'anticipons pas et cherchons d'abord à expliquer, du moins à comprendre, le passé. La Suède aurait-elle réussi, depuis la guerre, à bâtir son économie et à établir une politique de revenus qui assure le bien-être de ses citoyens sans que ses travailleurs dussent recourir à la grève pour obtenir "leur part du gâteau"?

Première rencontre suédoise . . . à Paris !

L'une des particularités du système suédois réside certainement dans l'existence, au sein de la confédération des EMPLOYEURS suédois, d'un fonds de grève dépassant aujour-

d'hui les cent millions de dollars, sous forme de réserves ou de garanties. Ce fait a intrigué plus d'un observateur.

Au château de la Muette, l'un des magnifiques palais du seizième arrondissement de Paris, déjà occupé par la famille Rothschild et où l'OCDE a établi ses quartiers depuis la guerre, je demandai donc à voir le directeur de la section de la main-d'oeuvre et des affaires sociales. J'eus tôt fait d'apprendre que mon interlocuteur, M. Gösta Rehn, était suédois et qu'il avait même été l'un des artisans, en qualité d'attaché de recherche à la puissante Confédération générale du Travail, de la politique salariale dans son pays. Pour demeurer fidèle à l'objectif de ma visite à Paris, il ne me restait qu'une chose à faire. "Plusieurs observateurs sont d'avis, dis-je à mon interlocuteur, que la paix industrielle en Suède s'est faite sur le dos des travailleurs et que le système de négociation que vous avez maintenu depuis le fameux accord de 1938 (dont nous reparlerons) profite d'abord aux employeurs, qu'en pensez-vous?" — "La meilleure réponse à donner à cette critique, de répliquer calmement Gösta Rehn, réside dans une étude comparative, actuellement en cours, démontrant que la part des travailleurs dans le partage du profit national en Suède se compare très avantageusement avec le sort qui est fait aux travailleurs des autres pays industrialisés". Puis nous avons causé de l'indice du chômage (exceptionnellement élevé actuellement à 2.2% !), de la démocratie syndicale et des perspectives d'avenir pour les travailleurs, les industriels et les hommes politiques suédois. Autant de sujets qui devaient faire l'objet de multiples consultations au cours de mes entrevues de Stockholm. Mais le lecteur, avant d'entrer dans une analyse détaillée des politiques de main-d'oeuvre, appréciera sans doute une revue, à vol d'oiseau, de la situation économique en Suède.

Une économie jeune et prospère

Le royaume de Gustaf VI Adolf (roi de Suède depuis 1950 et descendant du Maréchal Bernadotte, choisi jadis pour occuper le trône de Suède afin de plaire à Napoléon) a connu, à l'instar du Québec, une industrialisation relativement rapide. En un demi-siècle, comme chez-nous, le rapport entre la population rurale et la population urbaine s'est inversé et Stockholm provoque actuellement une con-

centration domiciliaire et industrielle qui n'est pas sans évoquer le problème montréalais. Chez-eux aussi, les Suédois font face au problème du développement de l'arrière-pays. Mais la voie du parallèle ne saurait être poursuivie longtemps car la situation de la Suède au sein du quatuor scandinave et à la porte du marché commun européen diffère totalement de la situation québécoise ou canadienne, dans le voisinage de l'oncle Sam.

La population de la Suède se situe à moins de 8 millions mais son territoire, composé à 50% de forêts, en fait le quatrième plus vaste pays de l'Europe, après la Russie, la France et l'Espagne.

En 1965, le produit national brut (par tête) était sensiblement le même en Suède et au Canada, $2 400. en comparaison de $3 400 aux U.S.A.

L'industrie suédoise

Depuis plus de trente ans la Suède est administrée par un gouvernement social-démocrate ; mais son économie ne reflète pas beaucoup l'image de l'Etat-entrepreneur que l'on a souvent et longtemps associée avec une politique socialiste. L'entreprise privée est la base incontestée de l'économie suédoise, si bien qu'en 1966, seulement 5.5% de la main-d'oeuvre totale de l'industrie et du commerce était employée par des entreprises appartenant à l'Etat. Le mouvement coopératif, relativement très développé en Suède, occupe, en tant qu'employeur, une place comparable à celle de l'Etat. La masse des travailleurs est donc à l'emploi d'entrepreneurs capitalistes.

Les Suédois : employeurs, syndicalistes, et hommes publics, se flattent de ne pas faire abus de théorie en matière économique et de rechercher d'abord l'efficacité. Le mot a d'ailleurs force de slogan national. Personne, par exemple, ne pleure la disparition d'industries marginales qui ne pouvaient pas "faire vivre leur monde" au niveau du revenu qu'assurent les entreprises où la productivité du travail est élevée. Certes on se préoccupe de la sécurité d'emploi mais pas nécessairement dans tel emploi donné.

L'objectif "*efficacité*" pour l'industrie suédoise loge à la double enseigne de la spécialisation et de la qualité. Ainsi, les roulements à billes, inventés par les Suédois, les turbines,

les générateurs, les serrures, les ustensiles de ménage... en acier suédois, auraient la réputationn d'être les meilleurs produits du genre au monde. Et qu'il s'agisse de jus de tomates, de boutons de manchettes ou de machineries très complexes, l'ambition des Suédois est de faire très bien et, si possible, mieux que quiconque.

Quelques "recettes" suédoises

La politique de main-d'oeuvre est partie intégrante de la politique économique de l'Etat et recherche les moyens efficaces de favoriser la mobilité, géographique et professionnelle, et le réentraînement des travailleurs. Nous y reviendrons.

Tous les pays veulent aujourd'hui établir les mécanismes appropriés pour corriger les effets néfastes des cycles économiques. Les Suédois ont une façon assez particulière de le faire. Très réticents à adopter des mesures fiscales visant à forcer la localisation des entreprises dans telle région plutôt que telle autre, ils ont par ailleurs établi une politique anticyclique en matière d'investissements. Ainsi, les entreprises sont autorisées à constituer une réserve pour investissements futurs jusqu'à concurrence de 40% de leur profit. Cette réserve est exempte d'impôt mais ne peut être utilisée librement avant 5 ans – pour un premier 30% de la somme en réserve. Quant au reste, c'est l'Etat qui décide de le "dégeler", selon les besoins de la conjoncture économique. Ce fut le cas en 1958, 1962 et 1966.

Le succès de l'industrie suédoise provient aussi d'une recherche systématique de la spécialisation, non seulement en fonction des besoins de son marché domestique, mais aussi par rapport au marché européen. L'industrie suédoise a créé à l'étranger pas moins de 1 100 succursales dont 30% sont situées au sein du groupe des six (Marché commun). Au total, les filiales suédoises emploient 200 000 travailleurs, soit ⅕ des effectifs industriels de l'industrie suédoise intra-muros. On comprendra toutefois que cette fuite des capitaux suédois vers des pays où la main-d'oeuvre coûte moins cher n'est pas sans provoquer quelque inquiétude chez les gouvernants et chez les travailleurs de Suède.

Pour l'instant, le travailleur suédois semble bien être le mieux payé d'Europe, comme le prouve son standard de vie.

Les Suédois, en effet, possèdent plus de voitures, de téléphones, d'appareils de télévision et de réfrigérateurs que les autres citoyens d'Europe. Ils conservent en outre précieusement dans leurs multiples musées les trésors volés par leurs ancêtres, il y a des siècles, en diverses contrées. Le temps a tout à fait effacé le remords (combien de Canadiens se sentent une dette envers les Indiens ?) et les trésors sont devenus suédois.

Le socialisme suédois n'a pas cherché à placer les activités de production sous la tutelle rigide de l'Etat. Il est intéressant de noter aussi que la Suède n'a adopté aucune législation contre les cartels. De fait, les consortiums sont nombreux et les banquiers suédois ont établi quelques empires industriels dont les ramifications sont nombreuses. Mais ces entreprises paient des impôts ! C'est par la fiscalité et aussi par les politiques de main-d'oeuvre, comme nous aurons l'occasion de le voir, que les Suédois expriment le mieux leur recherche, non pas d'un régime tout à fait égalitaire, mais d'une société qui vise à garantir la sécurité de ses citoyens. Quant à ces derniers justement, ils contribuent eux aussi aux diverses mesures de redistribution du revenu. Un citoyen marié qui gagne $10 000. par année en verse près de $5 000 en impôt sur le revenu, tandis qu'un gain de $3 000. entraîne un impôt à 15% et un gain de $25 000. un impôt de 60%. Mais au dire de bon nombre d'observateurs, les services sociaux et de sécurité sont si bien organisés que le salarié moyen (le salaire moyen est de $2.00 l'heure) peut consacrer une part assez importante de son revenu aux loisirs et aux mille tentations du consommateur dans un Welfare State.

Une population homogène

La Suède est l'un des pays d'Europe dont la population est la plus homogène. Sur une main-d'oeuvre totale de près de quatre millions de travailleurs, on ne compte que 175 000 "*étrangers*", dont 105 000 scandinaves, en majorité des Finlandais. Depuis 1954, les quatre pays scandinaves ont convenu de permettre la libre circulation des travailleurs d'un pays à l'autre. Mais comme l'économie suédoise a été, notamment depuis la guerre, plus prospère que celle de ses voisins, les migrations vers la Suède ont été beaucoup plus nombreuses que les déplacements en sens inverse.

2 - LA PAIX INDUSTRIELLE, UNE PAIX ARMÉE !

"Un Suédois sur cinq fait partie de la L.O." (Confédération générale du Travail de Suède).

Voilà ce que proclament avec fierté les feuillets publicitaires publiés, en français, par la grande centrale syndicale qui, forte aujourd'hui de son million et demi de membres, a été à l'origine de la révolution sociale et économique en Suède. On estime à 90 ou 95% le degré de syndicalisation des travailleurs en ce pays, ce qui constitue sûrement, et de loin, un record mondial, du moins pour les sociétés démocratiques. Non seulement les travailleurs manuels et les cols blancs sont-ils syndiqués mais, comme nous aurons l'occasion de le voir, les curés et les conférenciers le sont également. La Suède est aussi le pays du monde où les coopératives sont les plus développées. Depuis 1935, le gouvernement suédois est assuré par le parti social-démocrate mais tout ceci n'empêche pas une partie de la jeunesse suédoise d'avoir mauvaise conscience et de craindre par-dessus tout que la Suède ne soit encore dominée par une société de classes.

A ce point de vue, le récent film de Vilgot Sjöman "I am curious", que l'on a peu de chance de voir sur les écrans en dehors de la Suède en raison de ses audaces assez spectaculaires (et d'un goût douteux) au plan de l'imagerie sexuelle, ce film, dis-je, se veut la manifestation de l'anxiété sociale et politique des jeunes. Quant aux croulants de mon âge qui dirigent les associations patronales, coopératives et ouvrières, ils m'ont paru très peu angoissés, très réalistes et... pas naïfs du tout.

L'équilibre des forces

L'une des premières questions que j'ai posée à un porte-parole de la Confédération générale du Travail avait trait à l'équilibre des forces. En lui rappelant l'existence d'un fonds de grève astronomique à l'association PATRONALE, je lui demandai si cela faisait peur à L.O. – "Nous avons quelque argent nous aussi, me dit-il. Je crois que nous possédons actuellement, à la centrale et chez nos affiliés, quelque $25 mil-

lions de dollars. Dans un cas de grève, nous pourrions assez facilement réunir ces fonds. Nous possédons aussi des investissements dans la presse syndicale qui compte 25 journaux importants, nous possédons la plus vaste entreprise de construction du pays, puis nous possédons une agence de voyage et sommes actionnaires d'une chaîne d'hôtels. Comme vous voyez, nous avons, nous aussi, un point d'appui pour notre action. Evidemment, une grève générale ou un lockout aurait des conséquences très graves. Le pays serait "immobilisé" à toute fin pratique. Nous pourrions évidemment envisager aussi des conflits plus restreints mais, dans un cas comme dans l'autre, les travailleurs peuvent se défendre."

Les travailleurs suédois ont aussi d'autres moyens de défense, par exemple, le mouvement coopératif. Je connais des coopérateurs canadiens et québécois qui aimeraient bien pouvoir dire : "Un citoyen sur deux est protégé par nos assurances coopératives". Le mouvement Folksam, qui est une émanation directe de la Centrale des coopératives de consommation et de la Confédération générale du Travail de Suède, se targue cependant d'avoir supporté la constitution d'un système de sécurité et d'assurances sociales, sous l'égide de l'Etat. "Notre objectif est de servir le consommateur", disent les dirigeants de Folksam, "non de grossir nos institutions à la seule fin de les voir grandir". Mais le rôle "complémentaire" que les mutuelles jouent n'est pas sans importance car les assurances coopératives administrent aujourd'hui un actif de quelque 250 millions de dollars. Quant aux coopératives de consommation, elles exploitent 50% de tous les magasins self-service du pays.

Les doctrinaires sont rares en Suède

Le socialisme suédois, souvent qualifié par les observateurs de "voie du juste milieu" n'a rien de doctrinaire. A lire certains analystes et à causer avec ceux qui font la Suède d'aujourd'hui, on croirait plutôt que la conception d'une "économie planifiée" qui est l'étendard traditionnel du parti au pouvoir a évolué sous la pression populaire beaucoup plus que par les visions théoriques de ses dirigeants. Un militant syndical m'a expliqué à sa façon ce phénomène. "Lorsque le parti social démocrate et les syndicats se sont débattus pendant quelques années pour faire adopter une idée nouvelle, cette idée en vient à être épousée par les partis d'opposition

eux-mêmes, si bien que le gouvernement doit pousser plus loin ses objectifs sociaux pour n'être pas dépassé".

A la Confédération des Employeurs suédois, le secrétaire général avait sa version des racines profondes de la formule suédoise en matière de relations sociales : "Depuis le Moyen Age, me dit-il, la Suède a été constituée principalement de citoyens libres et relativement égaux. Nous n'avons pas connu les stratifications sociales rigides que d'autres sociétés européennes, notamment la France et l'Angleterre, ont vécues. Peut-être que le fait que nous soyons un petit peuple nous a aussi obligés à nous serrer les coudes davantage".

Du Moyen Age, nous sommes passés abruptement à 1967 et j'ai voulu savoir si les "comités d'entreprises" (Work Councils) que certains rapports officiels nous présentent comme la pierre d'angle de la démocratie sociale en Suède fonctionnaient vraiment au niveau de leurs objectifs théoriques. Cette fois la réponse me vint du directeur général associé, M. Inge Svensson. "Les résultats, jusqu'à ce jour, sont plutôt minces. Il y a un problème de communication entre les représentants des deux parties. Dans les grandes entreprises, ces comités peuvent être fort utiles pour renseigner les représentants syndicaux qui participeront éventuellement aux négociations..."

Première déception

Je dois dire, en toute candeur, que j'étais déçu car la littérature officielle donnait tellement à entendre que les Suédois avaient créé, pour le bénéfice de l'humanité, un modèle susceptible de restreindre une des principales causes de frustration dans nos économies de production de masse, c'est-à-dire, l'absence de participation réelle des travailleurs à la vie des entreprises. Le prospectus de la centrale syndicale (L.O.) définit ainsi les fonctions du comité d'entreprise :

"– faciliter une collaboration sans heurts entre employeurs et travailleurs en vue d'une production optimale.
– assurer aux travailleurs une meilleure compréhension de l'entreprise sur les plans économique et technique; information sur le bilan de l'entreprise.
– améliorer la sécurité de l'emploi, la sécurité sur les lieux de travail, la protection de la santé et l'hygiène pendant le travail.

– promouvoir la formation professionnelle dans l'entreprise.

– assurer de manière générale de bonnes relations de travail et de bonnes conditions de production."

Mais un jeune sociologue du service des recherches de la centrale syndicale, Gösta Dalström, n'a pas été moins franc que le porte-parole patronal : "Tout d'abord il faut dire que, du point de vue des travailleurs, l'organisme le plus important au niveau de l'usine, c'est leur syndicat local. C'est lui qui est le meilleur porte-parole des travailleurs dans leurs relations avec l'employeur. Mais en vue d'établir ce que nous appelons la démocratie industrielle, nous avons collaboré à l'établissement de ces comités d'entreprise. Malheureusement, un trop grand nombre sont demeurés passifs et n'ont pas remplis les fonctions de consultation et d'information qu'ils avaient mission d'accomplir. Ce que nous réclamons, évidemment, c'est la consultation préalable aux décisions qui peuvent affecter les travailleurs."

"Nous tentons d'améliorer le rendement des comités d'entreprise. Par ailleurs, une Commission royale d'enquête étudie actuellement les obligations des entreprises quant à l'information qu'elles sont tenues de fournir au public sur leur situation financière, les conditions du marché, etc. Il est évident que les travailleurs ont un intérêt à suivre de près ces développements".

Une société égalitaire . . . ?

Gösta Dalström croit aussi que le résultat net de l'action syndicale et de l'action politique que mènent parallèlement les travailleurs suédois est une tendance, relativement faible, dit-il, au nivellement des revenus. "Ce fait est encore plus frappant si l'on considère, non seulement les revenus monétaires, mais aussi l'impact de la sécurité sociale que l'on évalue actuellement à environ 25% du revenu moyen d'un travailleur. Pour ne parler que de salaires, poursuit mon interlocuteur, nous avons tenté, à l'intérieur de la juridiction de notre centrale, d'effectuer une certaine redistribution au bénéfice des plus petits salariés. Par ailleurs, en 1966, nous avons eu le problème des cols-blancs qui acceptaient difficilement le principe de la redistribution. Ils se sont basés

sur certains de nos gains pour appuyer leurs revendications mais notre prétention était que ces gains antérieurs de certains cols-bleus constituaient un rattrapage".

Le représentant des travailleurs industriels se refuse à condamner l'augmentation de 18% obtenue par les enseignants en 1966 mais il indique par ailleurs l'espoir qu'un jour, peut-être pas demain, les trois organisations syndicales de Suède (celles des cols-bleus, des cols-blancs et des cadres) réussiront à s'entendre pour établir une politique salariale commune.

Le temps est certes venu de renseigner sommairement le lecteur sur les deux centrales syndicales qui, pour être moins considérables que la vaste L.O., n'en exercent pas moins une influence importante. Dans un prochain article, où il sera traité des négociations dans la fonction publique, j'aurai l'occasion de traiter plus en détail de T.C.O.: L'Organisation centrale des employés et cols-blancs (The Central Organisation of Salaried employees). Retenons pour l'instant que cette centrale groupe près d'un demi-million de salariés, dont 55% sont à l'emploi d'entreprises privées, 31% dans les services du Gouvernement central et 14% à l'emploi des gouvernements locaux. On estime que les collets blancs de Suède sont syndiqués à 70%. Ces effectifs comprennent, en plus des membres de T.C.O., les adhérents de la Confédération générale des travailleurs intellectuels de Suède, au nombre de quelque 95 000.

Compte tenu de l'intérêt, récent mais fort actif, pour le syndicalisme de cadre dans notre pays, j'ai pensé que le lecteur aimerait jeter un coup d'oeil sur la liste des 31 fédérations affiliés à S A C O. On trouvera cette liste à la page 115.

... non pas, mais une démocratie bien structurée

Si un changement de gouvernement devait survenir en septembre 1968, comme le prévoient certains observateurs, on peut se demander si un gouvernement de coalition formé des libéraux, des conservateurs et des centristes maintiendrait l'orientation actuelle des politiques sociales et économiques. Incidemment, de jeunes militants libéraux à qui j'ai demandé de se définir[1], m'ont dit que leur parti (80 000 mem-

---

[1] Un dirigeant du parti conservateur m'ayant affirmé qu'en Suède, les vrais libéraux sont membres du parti conservateur !

bres, 43 représentants au Rigsdag et 25 à la 1ère chambre) se situait à gauche des autres partis de même nom en Europe continentale et plutôt dans la ligne du parti libéral de Grande-Bretagne. Mais à la vérité, les différences idéologiques qui distinguent les partis politiques suédois me semblent perdre une partie de leur signification, compte tenu du degré de structuration de la société.

Certes le jugement d'un observateur occasionnel ne doit être livré qu'avec modestie et reçu avec un certain scepticisme mais c'est du moins mon impression que la véritable puissance politique en Suède se situe dans les centrales syndicales et patronales, sans oublier le puissant mouvement coopératif. Un gouvernement suédois, quelle que soit sa couleur, n'a qu'une marge d'action assez restreinte, du moins dans l'immédiat, pour établir un équilibre des forces entre ces géants qui exercent sur l'opinion publique une influence décisive. A bien y penser, n'était-ce pas là une situation éminemment favorable à la démocratie ?

J'ajouterai qu'un nouveau gouvernement tenterait vraisemblablement de réduire le rôle direct de l'Etat dans la vie économique. Ainsi, l'opposition actuelle préférerait que les fonds considérables dont dispose la caisse de retraite soient confiés aux banques d'affaires plutôt que d'être gérés par un organisme d'Etat. Dans le même ordre d'idée, l'opposition n'a pas aimé la création récente d'une banque d'investissement (une Société générale de financement à la mode suédoise) sous la tutelle de l'Etat. On attribue (ce sont ses adversaires !) au Ministre actuel des finances la déclaration suivante :

> "A quoi bon nationaliser les banques, il est plus simple de socialiser l'épargne."

Mais les groupes de pression sont puissants en Suède et peu de Suédois semblent disposés à refaire le chemin déjà parcouru. Or il est certain, même si le modèle suédois est tellement différent de notre contexte canadien, que sa compréhension ne nous est pas très facile, il est certain que cette société a fait un très grand pas dans la réalisation d'un idéal de participation démocratique auquel les étiquettes, de gauche ou de droite, n'ajoutent pas grand-chose. Mais les pays, comme les personnes, comportent leurs contradictions. Ain-

si, était-ce avec quelque étonnement que j'ai constaté que l'annuaire téléphonique de Stockholm classait les citoyens d'un même nom de famille, non par leurs prénoms mais par la profession ou le métier. A Stockholm, on est classé comme Latulipe, avocat, puis viendront PLUS LOIN les Latulipe qui sont barbiers, etc.! Peut-être aussi était-ce une façon d'affirmer qu'il n'y a pas de sot métier.

Une question en suspens . . .

Les travailleurs suédois sont certainement les mieux payés d'Europe et sans doute aussi les plus ORGANISES. Le nombre et la puissance des organisations syndicales et coopératives ne peuvent qu'impressionner tout observateur, objectif ou non ! Mais celui qui se veut objectif pourra difficilement quitter la Suède, après un séjour de quelques semaines, sans emporter quelques questions non résolues. Comment expliquer, par exemple, que la grande centrale syndicale ne tienne de congrès qu'une fois tous les cinq ans ? Les réponses, par ailleurs fort raisonnables, que l'on m'a fournies, ne m'ont pas entièrement convaincu que la PARTICIPATION des travailleurs soit à son maximum. L'avenir dira si les travailleurs suédois sont satisfaits ou au contraire frustrés par cette situation. Quant à moi, j'ai remis cette question à l'ordre du jour pour un prochain voyage.

3 - LA PILULE SUÉDOISE (CONTRE LES GRÈVES !)

Les Suédois ont une excellente réputation sur tous les marchés du monde, grâce à leur souci pour la qualité. Mais je ne crois pas que quiconque puisse songer à importer en bloc les techniques qui ont si bien réussi aux Suédois en matière de relations de travail... à moins que l'on acquière du même coup l'esprit qui a été, jusqu'à maintenant, l'âme de cette machine.

D'une stricte neutralité en politique étrangère, les Suédois appliquent aux affaires domestiques le même esprit de non-violence qui les tient à égale distance des belligérants extérieurs, actifs ou éventuels. Un diplomate canadien à Stockholm me disait avoir observé que les citoyens de Suède "s'engueulent" rarement. Leur tendance naturelle va vers un dénominateur commun, une sorte de concensus local ou national, selon le cas. J'ai moi-même noté, pour avoir interrogé des leaders de toutes les tendances politiques aussi bien que des porte-parole des patrons et des travailleurs, que les conflits d'opinions ou d'intérêts sont commentés avec une certaine réserve, je dirais même avec pudeur !

La loi des parties

Par-dessus tout, les syndicalistes aussi bien que les employeurs suédois veulent éviter que l'Etat intervienne dans *"leurs"* affaires. L'un des principaux dirigeants du parti conservateur (un des partis d'opposition qui reçoit le support des milieux patronaux) m'ayant déclaré que son parti favoriserait une intervention de l'Etat en tant que *"coordonnateur"* des négociations, je m'empressai de vérifier cette suggestion auprès de la puissante Confédération patronale suédoise. La réponse fut claire : "Même dans l'hypothèse d'un changement de gouvernement, nous ne croyons pas qu'il faille modifier la législation ni les *"règles du jeu"* des négociations. Nous ne voulons pas que le gouvernement se substitue

aux deux parties qui portent la responsabilité de ces négociations".

Le même porte-parole du parti conservateur, en fait, il s'agit du vice-président, M. Gösta Bohman, m'a assuré "qu'en Suède les véritables libéraux sont membres du parti conservateur". Par ailleurs, un dirigeant syndical à qui je demandais des statistiques sur les écarts de revenus dans son pays m'a répondu : "Je regrette de n'avoir pas ces chiffres sous la main mais puisque vous devez voir la Confédération patronale, ils vous les fourniront ; nous, nous avons pleine confiance dans leur service de statistique et nous l'utilisons fréquemment"! Le lecteur jugera pourquoi les voyages forment la jeunesse. Les choses, à l'étranger, sont souvent très différentes de ce qu'elles sont chez soi !

Dans mes chroniques précédentes, j'ai déjà eu l'occasion de décrire la puissance actuelle et l'emprise de la Confédération générale du Travail de Suède ainsi que de la Confédération patronale suédoise. Dès 1936, ces deux organismes avaient établi un "comité du marché du travail". Les travaux de ce comité conjoint devaient aboutir à la proclamation d'un accord général, daté de 1938 et qui constitue la grande charte des relations patronales-ouvrières en Suède. Au préambule de cette convention de base, on lit notamment :

> "La nature et l'étendue des conflits d'intérêts qui se manifestent sur le marché du travail confèrent à la solution des problèmes qui s'y rattachent une très grande importance non seulement pour les parties qui y sont directement engagées mais aussi pour d'autres catégories sociales. L'extension de la vie syndicale et la multiplication des conventions n'ont fait qu'accroître cette importance, ainsi que le prouvent l'attention soulevée par les récents conflits du travail et les appels multiples à une intervention étatique en vue de limiter et de renforcer le contrôle sur ces conflits."

Ce passage et plusieurs autres documents qu'il serait fastidieux de citer ici indiquent que dès 1938 les deux grandes centrales, patronale et ouvrière, s'entendaient pour régler leur différend par la négociation directe. Cette attitude continue à faire la quasi-unanimité en Suède. Il faut toutefois noter la prudente nuance apportée par le porte-parole du

parti conservateur et les remarques de quelques technocrates du parti libéral à l'effet que les SALAIRES et les impôts sont trop élevés.

Mais revenons à Saltsjöbaden. C'est à cette station balnéaire des environs de Stockholm que se sont déroulés les pourparlers décisifs de 1938. L'accord de base qui devait en découler et qui a été amendé à quelques reprises depuis, revêt en fait plus d'importance que la législation du travail elle-même. D'ailleurs, depuis cette date aucune mesure législative d'importance n'a été adoptée dans ce domaine, si ce n'est la loi de janvier 1966 accordant aux employés de la fonction publique le droit de négociation et le droit de grève.

Depuis trente ans, c'est la loi des parties contractantes, patrons et ouvriers, qui prime. Je sens le besoin de répéter ici que toutes les personnes en autorité avec qui vous abordez le sujet reviennent sur l'importance d'éviter les interventions de l'Etat en matière de relations patronales-ouvrières. Ce refrain est chez eux presqu'à l'état d'obsession, comme la condamnation du *"péché impur"* chez les prédicateurs de notre jeunesse.

Le calme . . . après la tempête !

Mais le lecteur doit ici être informé du fait que les accords de Saltsjöbaden faisaient suite à une période de troubles sociaux très graves et aux travaux d'un comité d'enquête chargé par le gouvernement suédois de trouver une solution aux malaises.

De cette enquête se dégageait la conclusion qu'en l'absence de tout appareil administratif officiel susceptible d'exercer un contrôle sur les négociations collectives en matière de salaires, il était préférable de renforcer l'appareil privé existant plutôt que de recourir à des mesures législatives. En fait, cette enquête et le rapport auquel elle donna lieu rejetaient la responsabilité de ce contrôle sur les organisations de patrons et de salariés, étant sous-entendu que leur carence amènerait l'Etat à agir à leur place.

Mais quelle mystérieuse pilule, me direz-vous, contenait cet accord de 1938 pour avoir permis à la Suède d'établir des relations de travail qui semblent bien avoir été à l'avantage

des deux parties, tout en éliminant presque complètement le recours à la grève et au lockout?

Tout d'abord, il pose le principe du recours obligatoire à la négociation pour le règlement de tout différend surgi entre patrons et ouvriers et organise en détail la procédure de ces négociations. Il limite le recours aux moyens de contrainte. En outre, il contient notamment des clauses interdisant certaines mesures de discrimination, réglementant les actions indirectes contre les tiers non visés directement par un conflit du travail... etc.

Les accords ultérieurs ont élargi le champ de la coopération entre patrons et salariés.

•

Une "recette" valable pour nous?

Il me faut sans plus tarder refroidir mes lecteurs trop enthousiastes qui, se rappelant les grèves qu'ils ont dû faire ou subir, voudraient sans tarder, et sans autre forme de procès, appliquer ici la pilule suédoise. En outre, que notre mouvement syndical n'est pas aussi unifié que celui de Suède, ce qui n'est pas la principale difficulté, il faudrait d'abord constater que les employeurs québécois (et canadiens) sont, à ma connaissance, infiniment plus désunis que quiconque. Du moins pour les fins dont il est question dans cette chronique. Il ne faudrait pas oublier, non plus, que le capital étranger exerce ici une influence beaucoup plus immédiate et omniprésente que ce n'est le cas en Suède. Nous avons tous en mémoire quelques interventions spectaculaires de présidents américains *"de la maison-mère"* dans des conflits québécois. Ces gestes, on le devine bien, n'étaient que la portion pointue et émergeante de l'iceberg.

Autant rester en Suède encore quelque temps avant d'aborder nos problèmes.

On m'informe qu'il existe, en Suède, quelque 21 000 conventions collectives présentement en vigueur. Mais ce chiffre n'est pas important. Il faut vite l'oublier et songer au chiffre UN.

Au sommet de la pyramide

Tous les trois ans, en effet, depuis l'établissement du protocole de 1938, une série de rencontres au sommet, sont

tenues réunissant les mandataires du patronat et ceux de la principale centrale syndicale (L.O.) dont le but est de préparer une "recommandation" aux affiliés, de part et d'autres. Ce genre de document, dont j'ai pu lire une traduction française (les Suédois sont très attentifs à l'intérêt qu'ils suscitent), est d'une teneur assez originale. Il s'agit d'un cadre déterminant, entre autres choses, la masse monétaire (en % des salaires actuels) dont les négociateurs, aux niveaux des fédérations industrielles, professionnelles ou régionales, DISPOSERONT, selon les circonstances particulières à leur secteur.

Comme le lecteur l'imagine facilement, un tel document ne se négocie pas dans un jour car il a des répercussions, probablement d'envergure, sur toute l'économie suédoise. En fait, la préparation des RECOMMANDATIONS, dont les deux organismes centraux se font, en tout temps utile, les défenseurs auprès de leurs membres respectifs, requiert tout d'abord de vastes CONSULTATIONS PREALABLES auprès des cadres syndicaux et patronaux, respectivement.

1° LA POLITIQUE SALARIALE

Voici comment la Confédération générale du Travail (LO) définit les objectifs de la politique salariale :

"1– Assurer aux salariés une participation équitable au revenu national.

2– Etablir des relations équitables et raisonnables entre les gains des différents groupements de salariés (politique de solidarité des salaires).

3– Tenir compte des faits de la vie économique et sociale."

Je crois que personne, en Suède, ne conteste ces objectifs mais, comme nous le verrons plus loin, les syndicats de cadres, entre autres (SACO) n'ont pas tout à fait la même conception des implications du principe de la *"solidarité"* en matière de salaires. Le contraire aurait étonné et signifié que les Suédois avaient vraiment réalisé un *"miracle"*. Quelques jeunes technocrates, d'allégeances diverses, rêvent en effet de voir un jour LO (les cols bleus), TCO (les collets blancs) et SACO (les cadres) établir une sorte de front commun et s'entendre, d'abord entre eux, avant d'affronter le

patronat (public et privé) pour discuter d'une politique de revenus. Mais la date du JOUR J demeure incertaine, pour le moins. Deux facteurs, en particulier, rendent un tel rapprochement improbable. Tout d'abord les conflits de juridiction syndicale qui, pour être beaucoup moins ouverts qu'ils le sont chez nous, ne sont pas moins réels. Par exemple, TCO, la centrale des collets blancs, se dispute avec SACO (le syndicat des diplômés de collège appelé, peut-être un peu pompeusement la "Confédération des travailleurs intellectuels") la clientèle des professeurs de l'enseignement public. D'un autre côté, TCO qui organise principalement sur le plan vertical les salariés (collets blancs) des différentes industries, a établi un protocole au sommet avec la grande centrale ouvrière (LO) quant aux juridictions. Mais la centrale des cols blancs n'en est pas moins tiraillée de l'intérieur, par des conflits d'intérêts entre salariés de différents niveaux de responsabilités. Pour être plus clair, disons que TCO groupe des fédérations industrielles qui recrutent tout aussi bien de *"petits salariés"* que des cadres moyens. Les premiers risquent de se sentir, à certains moments, plus proches des travailleurs d'usine que de leurs supérieurs immédiats.

Il n'en demeure pas moins que le système suédois aura permis, jusqu'ici du moins, d'établir AU PLAN DE LA POLITIQUE SALARIALE un élément de redistribution du revenu qui, dans notre contexte de négociation canadien et nord-américain, serait pratiquement utopique.

La grève des enseignants

A l'automne 1966, la Suède a connu, pour la première fois depuis une vingtaine d'années, un conflit majeur qui risque d'avoir une grande influence sur l'évolution, non seulement des structures de relations entre employeurs et employés mais sur l'équilibre entre les classes sociales, par le truchement de la politique salariale. Il sera traité de ce conflit dans le cadre d'une chronique spécialement consacrée aux négociations dans la fonction publique. Retenons, pour l'instant, que l'élargissement de la "négociation au sommet", pour couvrir tous les salariés sans exception est loin d'être une chose assurée et qu'il pourrait tout aussi bien arriver qu'au contraire, la discipline rigide, s'appliquant présentement au million et demi de cols bleus, membres de LO, soit

quelque peu assouplie. Certains groupes de travailleurs industriels pourraient alors négocier plus librement, hors des cadres généraux fixés par l'accord au sommet entre les grandes centrales patronales (SAF) et syndicale (LO).

2° LA LOI DU MARCHÉ

Le lecteur serait induit en erreur si nous ne rendions compte, à ce stade, d'un assouplissement déjà très important de la discipline qui caractérise le système suédois de négociations au sommet. Nous ne parlerons ici que de salaires. Une fois établie l'entente SAF - LO, quant à la masse monétaire impliquée, une fois faites les négociations au plan industriel en vue de préciser et concrétiser l'entente, il arrive, en FAIT, que les salaires dans telle usine donnée sont supérieurs à ceux que l'on paie dans telle autre usine de la même industrie. Les Suédois appellent cela le "WAGE DRIFT". Disons que c'est une conséquence de la bonne vieille loi du marché, que nous connaissons bien en Amérique. Mais c'est un facteur capital car plusieurs syndicalistes m'ont affirmé que le "Wage drift", de 1950 à 1965, avait valu aux travailleurs industriels autant de revenus que leur en ont apportés les conventions collectives "officielles". Les patrons sont encore plus généreux . . . dans leurs appréciations. Il faut peut-être noter aussi que ce "supplément local" qui n'est pas étranger à l'action du syndicat de base est beaucoup moins fréquent chez les collets blancs et encore moins chez les fonctionnaires. Vous me direz que les Suédois compliquent à loisir la vie de ceux qui cherchent à comprendre leur système. Mais en toute franchise, je ne crois pas que les réalités canadiennes et québécoises soient plus facilement assimilables.

3° LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

Depuis le début de ces chroniques, je ne crois pas avoir traité directement du problème de la planification économique en Suède. Faisant accomplir au lecteur la même démarche que j'ai suivie moi-même, c'est à ce moment-ci que j'en traiterai, fort brièvement, pour dire qu'elle n'existe pas !

Lorsqu'on m'eut expliqué, à ma satisfaction, la politique salariale selon le credo suédois, il était assez naturel de passer

à *"l'étage au-dessus"* et de m'enquérir du contexte général de la planification de l'économie. Je m'attendais à ce que mes interlocuteurs, après m'avoir entretenu du sujet pendant quelque temps, me fassent livrer à mon hôtel quelques caisses de documentation ! (déjà, mes autres questions m'avaient obligé à réserver un demi-cargo). Non pas. La Suède, j'avoue ici mon ignorance antérieure, n'a jamais accouché d'un plan. Le "budget" quinquennal qu'il est de tradition de déposer au parlement est l'oeuvre de quelques technocrates, il n'engage pas le gouvernement et contient des P R O J E C T I O N S mais non pas des O B J E C T I F S indicatifs, suggestifs, directifs ou de quelque autre nature. Ces projections concernent d'ailleurs principalement les dépenses de l'Etat... et ses revenus anticipés.

Les Suédois à qui j'ai parlé de cette question se moquent un peu, par exemple, de l'Office du plan français et surtout des milliers de personnes qui participent au travail gigantesque de consultation, d'élaboration et de correction que requiert la planification de la Ve république.

Ce fait m'a surtout convaincu d'une chose, les "ismes" sont dépassés et vides de sens. Les gouvernements devraient être jugés par l'efficacité avec laquelle ils assurent le bien commun. "The proof of the pudding is in the eating", disent les Anglais, et ils ont bien raison.

Une autre chose est certaine qu'aucune statistique ne saurait infirmer : les rues de Stockholm sont bondées de voitures neuves, les Suédois ont toujours l'air de porter leur habit du dimanche et si les logements sont rares à Stockholm, les taudis le sont bien davantage.

QU'EN PENSE LE PREMIER MINISTRE ?

Malgré leur tendance assez prononcée pour le concensus, les Suédois sont loin d'être unanimes lorsque vient le temps de prédire le sort que l'avenir réserve à leur système traditionnel, très centralisé comme le lecteur a pu s'en rendre compte, de négociation collective à l'échelle nationale.

J'ai demandé au chef du gouvernement, le premier ministre Tage Erlander, s'il était satisfait, quant à lui, des effets de ce mode de négociation sur l'économie suédoise ou s'il envisageait des changements aux méthodes en vigueur. "Dans

l'ensemble, m'a-t-il répondu, je suis satisfait. Depuis longtemps notre pays a connu le plein emploi et il a pu éviter les grèves importantes. C'est l'une des raisons qui expliquent que nous ayons bénéficié d'un taux élevé d'expansion économique et d'un accroissement considérable de la productivité. Cependant, le fait que les relations patronales-ouvrières aient été satisfaisantes n'implique pas qu'on ne puisse les améliorer. Je suis, au contraire, d'opinion que les échanges entre la main-d'oeuvre et la gérance, dans chacune des entreprises, doivent être à la fois plus nombreux et plus étendus à l'avenir. Dans l'ère économique que nous abordons maintenant, marquée par des changements de structures et une plus grande concurrence internationale, il nous apparaît nécessaire, pour éviter le chômage, d'améliorer non seulement les échanges entre employeurs et employés mais aussi entre les entreprises et les autorités gouvernementales, aux paliers local et national."

LES "MEILLEURS EMPLOYEURS" DE SUÈDE

En tant qu'employeurs, 3 800 000 coopérateurs suédois sont les patrons de plus de 60 000 de leurs concitoyens. Ce sont surtout les coopératives de consommation, les banques coopératives et les mutuelles d'assurance qui occupent ces milliers d'employés mais aussi les entreprises de production de toutes sortes que possèdent les coopératives et où 20 000 travailleurs trouvent leur gagne-pain.

Soucieux d'être "les meilleurs patrons" du pays, les coopérateurs des divers secteurs du mouvement ont créé un service commun pour la négociation avec leurs employés.

J'ai passé une matinée fort agréable avec deux des principaux dirigeants du mouvement coopératif : M. Klas Back, directeur général du groupe Folksam (un Suédois sur deux est leur client-membre) et M. Tage Landén, directeur du Service de négociation des coopératives.

"Les coopératives, m'a-t-on expliqué, n'acceptent pas de payer des salaires plus élevés que leur concurrents!" Vous me direz que cela infirme la théorie du "meilleur patron". Mais il faut voir la suite.

La maison-mère de Folksam, un édifice de 25 étages, l'un des plus modernes de Stockholm, et tous les magasins coopératifs construits récemment ont été conçus de façon à permettre la libre circulation des infirmes et handicapés, clients ou employés (j'ai pensé à l'Expo avec une certaine fierté). Les employés des coopératives bénéficient en outre de vacances annuelles plus généreuses et de pensions plus hâtives, si désirées. Le mouvement s'est porté acquéreur de plusieurs résidences dans le sud de l'Italie afin que les employés qui prennent leurs vacances en hiver ne soient pas pénalisés.

A propos de vacances, il faut noter ici que les travailleurs suédois, qui ont la réputation d'être les plus grands voyageurs d'Europe, ont droit à 24 jours ouvrables de vacances annuelles, en vertu de la loi (dès leur première année de service).

Les salaires des employés des coopératives sont influencés, comme ceux des autres travailleurs, par les négociations au sommet entre SAF et LO [1] mais dans les discussions que nécessite l'application de ces accords généraux, les techniciens du service de négociation des coopératives se considèrent comme des médiateurs impartiaux plutôt que comme des représentants de l'employeur, bien qu'ils soient, juridiquement, au service de celui-ci. En outre, le service a mis sur pied un bureau d'experts dans les méthodes de rationalisation du travail. Or, toutes les recherches faites par le personnel de ce bureau sont directement accessibles aux syndicats aussi bien qu'aux coopérateurs-employeurs.

Faut-il conclure de ce qui précède que le mouvement coopératif est "le meilleur employeur de Suède" comme l'affirment ses dirigeants avec un sourire au coin de l'oeil ? Celui qui visite rapidement le pays des Vikings doit se garder d'affirmations catégoriques. Mais en ce qui me concerne, j'ai tout lieu de croire que mes interlocuteurs de Stockholm disaient la vérité.

---

[1] La Confédération générale du Travail et la Confédération des employeurs de Suède.

4 - UNE POLITIQUE ACTIVE DE MAIN-D'OEUVRE

Chacun sait comme il est facile de faire mentir les statistiques mais il est aussi fort aventureux de se fier aux rapports officiels pour juger de la situation qui prévaut dans telle ou telle société. Ainsi, si vous lisez la constitution suédoise (la plus vieille d'Europe – elle date de 1809), vous n'apprendrez rien sur le fonctionnement des "Offices" ou directions générales, du travail, de l'éducation, de la sécurité des travailleurs, etc. Pourtant, ces organismes administrent des fonds publics importants (250 millions de dollars dans le cas du travail) et accomplissent une grande partie des tâches que, dans notre système de gouvernement, nous confions aux divers ministères du gouvernement. Poursuivant mon escalade du scepticisme, je dirai qu'en lisant les rapports fort documentés de la Direction nationale du Travail de Suède, ou même en causant avec M. Bertil Rehnberg, directeur général associé, comme je l'ai fait moi-même, vous ne pourrez juger de la portée de la politique de main-d'oeuvre en ce pays. C'est pourquoi je me suis rendu à UPPSALA.

Objectifs de la politique de main-d'oeuvre

J'avais lu dans les textes officiels la description des objectifs de la politique de main-d'oeuvre :

1° assurer à tous un emploi productif et librement choisi;
2° promouvoir l'expansion économique ;
3° assurer l'équilibre, au sein des divers secteurs de l'économie, entre l'offre et la demande d'emplois ;
4° assurer l'adaptation de la main-d'oeuvre aux changements économiques et technologiques.

Mais comment atteindre de tels objectifs ? Vous le verrez de plus près, comme ce fut le cas pour moi, lorsque vous aurez fait la connaissance de Krister Lindberg, un jeune ingénieur qui, depuis 1963, occupe le poste de gérant du bureau régional de la main-d'oeuvre. Il suffit de quelques

douzaines de fonctionnaires de cette qualité pour donner une signification concrète et un esprit à "une politique gouvernementale".

Ainsi, les travailleurs de la construction étant assez nombreux dans la région et se trouvant, comme au Canada, traditionnellement exposés au chômage saisonnier, M. Lindberg a conçu l'idée de permettre à ces travailleurs d'acquérir un deuxième métier, dans le secteur de l'ajustage mécanique. Un ouvrier de la construction mettra sans doute trois hivers à l'acquisition de son "deuxième" métier, il sera, pendant ces périodes, supporté financièrement par le centre de main-d'oeuvre, tout comme son compagnon qui, n'étant en chômage que pour 15 jours ou un mois viendra au centre de formation de la main-d'oeuvre pour un simple cours de perfectionnement dans une technique particulière (lecture de plans, etc.)

Ce qui m'a le plus impressionné dans le cas des ouvriers à qui on enseigne un deuxième métier, ce n'est point cette seule initiative mais surtout le fait que l'on fait les efforts nécessaires pour prévoir où ce deuxième métier pourra être exercé PENDANT LA SAISON où les travailleurs de la construction sont normalement en chômage.

Les responsables de la politique de main-d'oeuvre veulent réunir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour que 2% de la main-d'oeuvre suédoise soit perpétuellement en période de recyclage. On estime qu'actuellement, l'organisation pourrait inscrire un maximum de 1% de la main-d'oeuvre, soit 38 000 travailleurs.

Ma journée à Uppsala a été remplie d'inattendus. Après avoir appris, au bureau de Krister Lindberg, que la région comptait une population de 194 000, une main-d'oeuvre de 82 000; que le bureau régional disposait, à Uppsala, d'un personnel de 70 fonctionnaires auxquels il fallait ajouter les 10 employés des sous-bureaux répartis sur le territoire, après avoir noté que le bureau avait en mains 900 demandes de services mais aussi les inscriptions de 500 chômeurs (en comparaison de 240 l'an dernier) j'en vins à demander combien de travailleurs avaient été orientés vers le centre de formation pour une période de recyclage. C'est ici l'occasion de juger de la valeur de la formule suédoise.

L'homme : une précieuse richesse

En visitant le centre de formation pour adultes d'Uppsala, je me rappelai une visite en Hollande où, comme tous les étrangers, j'avais été renversé par le culte que les Hollandais vouent aux fleurs et à la propreté de toute chose. J'ignore si les Suédois aiment les fleurs mais leur politique de main-d'oeuvre révèle certainement un culte de la personne humaine, un souci de mettre en valeur toutes ses ressources, que les Canadiens ne me semblent pas avoir acquis, jusqu'à ce jour. Ce qui ne signifie pas que leurs institutions soient sans défaut, comme ils l'admettent eux-mêmes volontiers.

J'ai tout d'abord été assez mal impressionné par l'apparence extérieure des bâtiments qui abritent le centre de formation d'Uppsala. Certes, plusieurs édifices étaient en construction et d'autres en voie de démolition mais l'allure générale affichait une négligence étonnante. J'eus tôt fait d'apprendre que cet état de chose était dû au fait qu'on gardait pour les élèves du centre de formation les travaux de déblaiement, comme d'ailleurs tous les travaux d'aménagement d'un complexe scolaire pouvant accueillir 1 200 étudiants adultes. La visite complète de tous les ateliers et la revue de l'équipement ne peut que rendre jaloux tout visiteur canadien qui s'intéresse aux problèmes de la main-d'oeuvre. Quant à la propreté de l'intérieur des établissements, elle atteint au standard hollandais, ce qui n'est pas peu dire !

Un point faible : (là aussi) la pédagogie

La Direction nationale de l'Education a déjà établi à travers le pays 25 centres de formation pour adultes semblables à celui d'Uppsala et c'est la Direction nationale du Travail qui y oriente les travailleurs. Les responsables de ce vaste programme de recyclage semblent assez fiers de l'équipement matériel dont ils disposent mais plusieurs souhaiteraient pouvoir améliorer la qualité moyenne des professeurs et instructeurs.

Les Suédois ont constitué leurs centres de formation pour adultes parallèlement à leur système scolaire. Pour des raisons que je n'ai pu éclaircir à ma satisfaction, on n'a pas semblé fixer comme un objectif normal à atteindre l'établissement d'équivalances entre le système de formation de la

jeunesse et le réseau d'éducation des adultes tant au point de vue de la qualification des professeurs qu'au point de vue des "diplômes" à décerner. Dans les centres de formation pour adultes, on recrute largement les professeurs dans l'industrie. Ces instructeurs, bien qualifiés dans leur métier, suivent un cours de pédagogie de l'enseignement aux adultes d'une durée de trois semaines avant d'entrer au centre de formation. Les responsables, à Uppsala, m'ont avoué qu'en matière de pédagogie et de programmes de cours pour adultes, ils reconnaissaient aux Hollandais une avance sur eux.

Mais je n'en ai pas moins été impressionné d'apprendre que, pour la seule région d'Uppsala, 1 100 adultes étaient actuellement inscrits à un stage d'étude subventionné. Cinq cents fréquentent le centre de formation professionnelle tandis que les autres sont inscrits dans diverses écoles et, fait important à noter, cent adultes qui possédaient déjà une formation de niveau collégial ont été orientés vers l'université d'Uppsala et y étudieront deux ans, tout en bénéficiant des allocations payées aux autres travailleurs en période de recyclage. Incidemment, le barème de ces allocations se compare à ce que prévoit actuellement la loi canadienne et le contrat Ottawa-Québec qui en a découlé.

A Uppsala comme dans toute la Suède, on évalue à 70% des adultes qui suivent les cours de formation, la proportion de ceux qui réussissent, par la suite, à trouver un emploi dans leur nouveau métier.

Le placement "préventif"

La loi oblige tout employeur suédois à prévenir le centre de main-d'oeuvre deux mois avant toute mise à pied. Ainsi, dès qu'une mise à pied, individuelle ou collective, est prévue, le centre de main-d'oeuvre entre en action pour "caser" ce ou ces travailleurs avant même qu'ils soient en chômage. Le jour de ma visite à Uppsala, les responsables du centre travaillaient activement pour "reclasser" les travailleurs de deux usines totalisant 250 employés, l'une située dans la ville même, l'autre dans un petit village isolé. Dans ce dernier cas, une fabrique de skis doit fermer ses portes en janvier par suite d'une trop forte concurrence. Le centre de main-d'oeuvre a délégué deux inspecteurs chargés de "ratisser" tous les villa-

ges environnants avec les fiches des travailleurs en question afin de leur trouver un autre emploi. Par ailleurs, on a converti en ATELIER PROTEGE [1] une section de l'usine pour pouvoir conserver pendant encore six mois l'emploi des 12 travailleurs trop âgés ou trop handicapés pour être reclassés rapidement.

Ce que les Suédois appellent leur "relief work", nous l'avons établi sous la forme des "travaux d'hiver". Nous donnons aussi des cours aux adultes et nous faisons chez-nous beaucoup de démarches individuelles qui constituent la politique "active" des Suédois. Mais l'intérêt de l'expérience suédoise réside, dans ce cas tout autant que pour les relations patronales-ouvrières dont j'ai traité précédemment, dans l'esprit avec lequel on aborde les problèmes. L'approche suédoise m'apparaît plus globale que la nôtre et leurs politiques mieux coordonnées.

Pour les travailleurs non manuels qui sont âgés ou handicapés et que l'on n'a réussi à caser nulle part, on a créé une autre forme de "relief work" que l'on appelle "archive work". Ainsi, les centres de main-d'oeuvre organisent, en collaboration avec les diverses institutions du milieu : université, hôpitaux, municipalité, etc., des emplois "spéciaux". Les travaux ainsi confiés sont des tâches de longue haleine où les employés peuvent travailler à leur rythme et en pleine sécurité. Le lecteur aura compris que les taux de salaires pour ces tâches spéciales ont été agréés par les syndicats de travailleurs et ne sauraient en aucune façon être associés à un système de "cheap labour".

Chez l'un des grands patrons

Après avoir pris conscience de la dimension humaine des problèmes visés il convient maintenant de cerner de plus

---

(1) L'Etat paie aux gestionnaires de ces Ateliers, la différence entre le barême normal de salaire et le niveau de productivité des travailleurs handicapés. On s'occupe aussi très activement de l'éducation professionnelle des *aveugles*, des *sourds* et des adultes handicapés au plan psychique. Ainsi, le directeur du centre de formation d'Uppsala me confiait-il avec une fierté très légitime qu'il avait pu, après un séjour prolongé en classe spéciale, inscrire dans une classe régulière quatre adultes que l'on avait d'abord jugé "irrécupérables" par suite d'un grave handicap mental.

près les structures administratives et les grandes orientations des politiques de main-d'oeuvre en Suède. J'espère avoir posé à M. Bertil Rehnberg les questions qui viennent maintenant à l'esprit de mes lecteurs.

La Direction nationale du Travail (National Labour Market Board) dont M. Rehnberg est directeur général associé, est formée de 11 personnes, dont un président et directeur général nommé par le gouvernement, un vice-président et directeur général associé, également nommé par le gouvernement, trois membres désignés par la Confédération générale du Travail de Suède (Swedish Trade Union Confederation), trois désignés par la Confédération des Employeurs suédois (Swedish Employers' Confederation), deux désignés par l'Organisation centrale des Employés salariés et collets blancs (Central Organization of Salaried Employees) et un membre désigné par la Confédération générale des Travailleurs intellectuels de Suède.

Q. – Les représentants des employeurs et des employés siègent-ils à la Direction nationale comme porte-parole d'un groupe d'intérêts?

R. – Habituellement, les décisions sont unanimes; nous agissons comme une équipe de travail. Ceci ne signifie pas que les vues soient toujours identiques mais les DECISIONS sont ordinairement prises à l'unanimité.

Q. – Votre organisation n'est pas seulement consultative, vous avez des responsabilités administratives importantes et disposez d'un budget considérable, n'est-ce pas?

R. – En effet, nous sommes responsables d'à peu près toutes les activités dans le domaine de la main-d'oeuvre. Nous agissons dans le cadre d'une politique fixée par le parlement qui détermine les objectifs et le budget. Nous sommes responsables de l'administration de ce budget.

Q. – L'une de vos responsabilités, c'est d'accroître la mobilité des travailleurs en vue d'assurer le plein emploi ; les travailleurs des régions plus pauvres résistent-ils à l'idée de s'établir là où se situe l'expansion économique?

R. – Je dirais tout d'abord que la Suède a connu pendant plusieurs années une rareté de main-d'oeuvre et notre objectif aujourd'hui encore n'est pas seulement d'assurer le plein

emploi mais d'éviter aussi le danger d'une demande excédentaire de main-d'oeuvre.

Q. — La Suède, n'est-elle pas en voie de connaître, à son tour, le problème du chômage?

R. — Je ne le crois pas. Les Suédois ont tellement été habitués à la situation de "suremploi" que maintenant beaucoup d'entre nous sont très inquiets de la situation actuelle alors que le taux de chômage est de 1.5%.

Q. — Certains disent 2.2%.

R. — Ce pourcentage de 2.2% est tiré du rapport sur le marché du travail mais, comme vous le savez, nous sommes très libéraux dans notre définition d'une "personne à la recherche d'un emploi". Je préfère utiliser le chiffre qui provient de l'assurance-chômage. Actuellement, les bénéficiaires de l'assurance-chômage représentent 1.5% de la main-d'oeuvre. Nous pouvons faire face à cette situation, nouvelle pour nous il est vrai, par des politiques appropriées. Nous avons actuellement en stages de formation 27,000 travailleurs, en ateliers protégés 20,000 et 7 ou 8,000 travailleurs occupés à des travaux d'urgence (nos travaux d'hiver). Cela représente donc, au total, 55,000 travailleurs. Mais notre programme prévoit que ce chiffre sera porté à 100,000 au cours de l'hiver. Si nous allions au-delà de ce niveau, nous créerions une rareté de main-d'oeuvre.

Dans le cadre de notre programme pour 1968, nous allons, entre autres choses, recommander au gouvernement de "dégeler" une partie des réserves mises de côté pour investissements futurs afin de permettre à notre industrie d'augmenter ses inventaires.

Nous attachons beaucoup d'importance à la mobilité de la main-d'oeuvre et, comme règle générale, nous croyons *qu'il est plus réaliste de déplacer les travailleurs que de forcer la localisation des entreprises.* Nous sommes assez fiers des résultats obtenus dans ce domaine car les ⅔ des travailleurs que nous avons subventionnés pour les installer dans un nouveau milieu de travail se sont établis de façon permanente dans ce milieu. Mais les problèmes humains sont tels, dans ce domaine, qu'il nous faut être très souples et nous ne mettons aucune objection à financer un deuxième ou même un troisième essai pour ce tiers des travailleurs déplacés qui revien-

nent à leur ancienne résidence, faute de s'être adaptés au nouveau milieu de vie. Nous exigeons toutefois qu'un travailleur qui a bénéficié de notre appui financier demeure au minimum six mois à son nouvel emploi pour acquérir un plein droit au support que l'Etat lui a accordé."

Une guerre à la bureaucratie

La Direction nationale du Travail est, forcément, une organisation gigantesque et compte plus de 5,000 employés. Mais heureusement, des hommes comme Krister Lindberg se préoccupent de combattre les dangers de la bureaucratie. A cet effet, on est actuellement à généraliser à toute la Suède certaines initiatives émanant d'Uppsala. Ainsi, on a dressé pour les différentes catégories d'emplois notamment pour les emplois temporaires et pour les occupations de bureau, des catalogues très bien présentés, comportant une description de la tâche offerte et tous les autres renseignements utiles. Le citoyen qui se présente au centre de main-d'oeuvre peut, *s'il le désire,* consulter lui-même ce catalogue et entrer lui-même en contact avec le représentant de l'employeur. Cette technique a l'avantage d'éliminer le sentiment de dépendance que ressent souvent celui qui cherche un emploi. J'ai pu me rendre compte moi-même, à mon bureau de député, que beaucoup de citoyens qui cherchent un emploi hésitent à se présenter à leur service de placement parce qu'ils ont l'impression que quelqu'un va décider *à leur place* de l'endroit où ils iront travailler.

L'approche globale que les Suédois apportent dans l'élaboration de leurs politiques de main-d'oeuvre avait impressionné, avant moi, une équipe canadienne patronale-syndicale qui a visité la Suède sous les auspices de l'O.C.D.E., en 1966. Durant mon séjour, j'ai pu constater sur place diverses manifestations de cette sagesse politique et administrative. Ainsi, lundi, le 20 novembre, 30,000 exemplaires d'une revue, fort bien présentée, (publication régulière de la Direction du Travail) étaient postés à tous les employeurs de Suède. Cette livraison contenait la description de tous les cours de recyclage et de perfectionnement qui sont offerts cet hiver dans chacune des régions du pays. Chaque bureau régional a reçu mission, à la suite de la livraison du document, de prendre contact par téléphone avec chacun des employeurs de la

région pour assurer à la fois que tous les travailleurs intéressés pourront s'inscrire aux cours et pour prendre note des possibilités d'emploi dans les divers métiers, à l'issue du cours. Une telle initiative montre, je crois, que les Suédois sont sérieux lorsqu'ils affirment que la politique de main-d'oeuvre est une partie intégrante de la politique économique et sociale de leur pays.

5 - NÉGOCIATIONS AVEC LE ROI !
(pour 400 000 employés de la fonction publique)

L'opinion publique au Québec s'est émue et inquiétée du nombre et de l'ampleur des grèves qui ont suivi la reconnaissance du plein droit d'association pour les employés de la fonction publique, par le Gouvernement et la Législature du Québec, en 1965. En plusieurs milieux, on a préconisé un retour en arrière et plusieurs parlementaires, poussés par l'opinion ou du moins par une partie de l'opinion, en sont venus à pratiquer l'art séculaire de "parler des deux côtés de la bouche à la fois", c'est-à-dire de dire en même temps oui et non pour tenter de plaire à tout le monde quant à la reconnaissance du principe du droit de grève pour les employés de la fonction publique.

Tout d'abord, il faut peut-être faire état du fait que les employés de la fonction publique dans le Québec peuvent se glorifier d'avoir obtenu avant leurs collègues de Suède le droit formel à la négociation collective. Je dis bien le droit formel car il y avait, avant la lettre, des discussions équivalentes à une véritable négociation entre le gouvernement de Suède et ses employés et la signature des premières ententes remonte à 1947. Ce n'est cependant qu'en janvier 1966 que le parlement suédois a formellement approuvé le mécanisme de la négociation collective avec les employés de l'Etat et reconnu à ceux-ci le droit de faire grève.

Grève et lockout dans l'enseignement

Moins d'un an après que le Riksdag eût adopté la nouvelle législation, soit en octobre 1966, la Suède devait connaître une grève qui marquera peut-être, dans l'histoire du syndicalisme suédois, une étape fort importante. A l'origine, le 10 octobre 1966, cet arrêt de travail ne touchait que quelques milliers d'instituteurs des écoles secondaires et de professeurs des universités, mais après sept jours de grève, le gouvernement de Suède décida, se prévalant lui-même de la loi votée

dix mois plus tôt par le parlement, de décréter un lockout qui eût pour effet de renvoyer chez eux pas moins de vingt mille éducateurs à travers tout le pays.

L'importance de ces événements provient en particulier du fait qu'il s'agissait là de la première épreuve de force entre la jeune Confédération générale des Travailleurs intellectuels de Suède et les pouvoirs publics du pays. Officiellement, et sans doute non sans justification, la grève avait pour cause le mécontentement des enseignants qui, après avoir été touchés de diverses façons, et ce depuis six ou sept ans, par une vaste réforme du système scolaire suédois, étaient fort mécontents de voir traîner en longueur les négociations dont ils espéraient un rajustement, non seulement de leurs salaires, mais aussi dans divers aspects de leur statut professionnel ainsi qu'une définition plus claire de leur charge de travail dans les cadres des programmes scolaires remaniés, entrés en vigueur en septembre 1966.

Comme je l'ai déjà mentionné dans un chapitre précédent, les milieux syndicaux étaient loin d'être tous sympathiques à la cause des enseignants et surtout à leur décision d'utiliser la grève comme instrument de défense puisque, depuis trente ans, les travailleurs aussi bien que les employeurs avaient toujours recherché tous les compromis possibles pour éviter l'intervention gouvernementale dans le mécanisme de la négociation collective. L'on craignait qu'un fâcheux précédent vînt rompre un équilibre si patiemment élaboré.

Un an après l'événement, j'ai demandé à un membre du cabinet suédois, celui qui est précisément responsable, en dernier ressort, de la politique salariale de l'Etat, de me donner son opinion sur cette question, à savoir si la grève de l'enseignement risquait d'avoir altéré de façon grave le modèle suédois dans les relations patronales-ouvrières. "Cette grève, qui a produit en Suède un certain choc, demeurera je crois un cas particulier et ne risque pas de modifier sensiblement le modèle des relations patronales-ouvrières en Suède".

J'ai ensuite demandé à M. Hans Gustavsson, Ministre du Service civil, quelle était la politique salariale de son gouvernement. "Notre objectif, de dire M. Gustavsson, c'est certainement de réduire les écarts de salaires qui séparent ceux que l'on pourrait appeler les hauts salariés de la masse des Suédois. Nous recherchons à tout le moins un équilibre (balance). Par

ailleurs, nous n'opérons pas en vase clos et nous sommes certainement sujets aux pressions du marché du travail. Que nous aimions cela ou non, nous sommes en concurrence avec les entrepreneurs privés pour l'obtention d'une main-d'oeuvre qualifiée." Et le ministre d'ajouter que la politique salariale du Gouvernement concernant le secteur privé serait théoriquement la même, c'est-à-dire que le Gouvernement serait d'accord avec les syndicats de travailleurs pour réduire les écarts de revenus, mais là encore, les lois du marché s'interposent parfois et la concurrence déborde le plan du pays pour s'étendre, en plusieurs cas, au plan européen. Au cours du dialogue, M. Gustavsson avait en outre cité l'exemple de la Tchécoslovaquie où le gouvernement a dû, selon lui, abandonner une direction trop rigide de sa politique salariale et laisser jouer, dans une certaine mesure, les lois du marché. "Les Tchèques ont découvert, de dire le ministre, que s'ils voulaient assurer l'expansion de leur économie, ils n'avaient pas d'autre choix que d'accorder cette plus grande latitude aux lois du marché du travail."

Le grand débat : les écarts de revenus

Cette déclaration, en apparence froide et presque académique du ministre, nous ramène en fait, non seulement aux débats qui ont entouré la grève et le lockout de l'automne 1966 en Suède mais constitue de fait la trame de fonds de tous les débats politiques en ce pays. Contrairement à ce qui se produit dans un pays comme le nôtre où les lois du marché s'exercent avec une liberté presque totale et où les conflits d'intérêts sont souvent non-avoués ou même camouflés, la politique des revenus est le débat permanent qui passionne les Suédois et c'est par elle surtout que se distinguent les différentes tendances politiques.

Ainsi, devrais-je mentionner ici un détail qui a son importance concernant la grève des instituteurs. Peu de jours après l'arrêt de travail des enseignants, plusieurs centaines de "cadres" et même de cadres supérieurs dans la fonction publique, membres eux aussi de la Confédération générale des Travailleurs intellectuels, déclenchèrent une grève de sympathie.

Il est intéressant de noter en passant que si la tradition interdit formellement la grève pendant la durée d'une conven-

tion collective pour les travailleurs couverts par cette convention, elle autorise par ailleurs en tout temps la grève de sympathie pour supporter un autre groupe de travailleurs. Or cette grève de sympathie, on peut facilement imaginer qu'elle visait, au-delà des revendications immédiates des enseignants, à démontrer la force de ceux que le ministre appellerait "les hauts salariés" et leur ferme intention de faire jouer les lois du marché contre la tendance à l'égalisation des revenus supportée par le gouvernement social-démocrate et par la Confédération générale du Travail, supportée aussi, dans une certaine mesure, par la centrale des collets blancs.

MAINTIENDRA-T-ON LA CENTRALISATION ?

Pour l'instant, ces tendances opposées à l'égalisation d'une part, au maintien sinon à l'élargissement des écarts d'autre part, s'affrontent à divers niveaux. Elles s'affrontent tout d'abord à l'intérieur des cadres syndicaux eux-mêmes puisque, dans la fonction publique comme dans le secteur privé, les négociations sont en Suède très centralisées. Ainsi, l'agence gouvernementale nommée "Office de négociations collectives du gouvernement de Suède" négocie à une table ronde où se trouvent les représentants de diverses allégeances syndicales, porte-parole de pas moins de 400,000 employés de la fonction publique. Ces employés sont, soit directement au service du gouvernement central, soit au service des autorités scolaires régionales ou des autorités municipales, soit encore au service des multiples offices ou agences de l'Etat.

Aussi, n'ai-je pas été surpris outre mesure lorsque le Ministre de la fonction publique m'a mentionné que le gouvernement envisageait la possibilité de modifier cette structure pour permettre la négociation avec des groupes plus homogènes mais, compte tenu du contexte et de la tradition suédoise, on peut se demander si une telle initiative ne risquerait pas d'entraîner semblable décentralisation dans le secteur privé et de mettre alors en danger les structures traditionnelles de négociations dans le pays.

A ce stade de notre analyse, le lecteur se demandera peut-être comment le groupe des enseignants a pu, à l'automne 1966, se détacher en quelque sorte de la masse des employés de la fonction publique pour faire grève si, comme je viens de le dire, ils étaient inclus dans la négociation glo-

bale. C'est là l'une des multiples preuves de la souplesse relative du modèle suédois. Parce que les enseignants avaient des problèmes particuliers à débattre, parce que la négociation de leurs conditions de travail se trouvait insérée dans le contexte d'une réforme de l'enseignement, on a convenu, de part et d'autre, que leur cas serait, en fait, discuté à l'occasion de séances spéciales de négociations. Mais, finalement, les conditions de travail de ces enseignants, de même que des 60,000 autres enseignants membres de la centrale des collets blancs qui n'ont pas fait la grève, se trouvent insérés dans le contrat général.

Notons ici que l'un des avantages d'un système très centralisé, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, semble être de permettre la discussion des griefs à divers échelons et de faire en sorte que le nombre des plaintes finalement déposées devant les tribunaux du travail, qui en Suède sont chargés de trancher les conflits de droit, soit relativement très restreint. J'ai noté en particulier, cela vaut autant pour le secteur privé que pour le secteur public, que les centrales syndicales agissent de fait très souvent comme arbitre ou comme médiateur dans les conflits qui opposent leurs affiliés de la base. Mais, en ce qui concerne particulièrement le secteur public dont nous discutons aujourd'hui, il faut retenir que le contrat qui est finalement convenu entre l'Office de négociations collectives du gouvernement et les représentants des 400,000 travailleurs de la fonction publique est sujet non seulement à l'approbation du gouvernement mais ce contrat peut aussi, doit aussi être discuté au sein d'un comité spécial de la Chambre appelé "Comité des salaires". Ainsi, les politiques gouvernementales en matière de conditions de travail dans la fonction publique sont-elles systématiquement débattues et appréciées par les représentants du peuple.

6 - APPLICATIONS CANADIENNES DE L'EXPÉRIENCE SUÉDOISE ?

Si vous passez une soirée chez des gens de bon goût, que ce soit chez les Dupont ou chez les Smith, vous revenez chez-vous avec l'idée qu'un jour vous appliquerez dans votre foyer telle idée pratique ou originale, soit pour le confort ou pour le plaisir esthétique de votre famille. Mais ce genre de projet, trois fois sur quatre, tombe dans l'oubli car vous ne tardez pas à découvrir que vous êtes différents des Dupont de mille et une façons et que, pour autant de bonnes raisons, leur "solution" ne vous convient pas.

Voilà le genre de réflexions qui ont occupé mon esprit durant les dix heures de vol de Stockholm à Montréal. Pensant aux deux semaines que j'avais consacrées à dialoguer avec des syndicalistes, des employeurs et des hommes politiques de Suède, je cherchai à préciser quel enrichissement nous pourrions tirer de l'expérience suédoise en matière de politique de main-d'oeuvre et de relations patronales-ouvrières.

1° Sommes-nous plus "socialistes" que les Suédois ?

En un sens... oui ! En effet, quiconque observe l'évolution de nos relations patronales-ouvrières et de notre législation du travail ne peut qu'être frappé par une forte tendance à réclamer l'intervention de l'Etat, que ce soit au niveau de la législation, ou dans le règlement des conflits individuels. On me dira qu'il faut voir là un indice de la faiblesse de nos structures sociales plutôt qu'une affection collective pour le dirigisme d'Etat. Je n'en disconviens certes pas. Mais le fait demeure.

Sans préjuger des transformations qui pourront se produire dans nos mécanismes de négociation collective, de la possibilité, par exemple, de contrats collectifs au niveau d'une industrie plutôt qu'au niveau d'une seule entreprise, ne faut-il pas souhaiter un renforcement des cadres supérieurs, chez les

travailleurs syndiqués comme chez les employeurs? Chacun sait que les travailleurs, en dépit des conflits intersyndicaux, sont plus près de cet objectif que les employeurs.

Le jour où nous posséderions, au Québec, un équivalent du Conseil du Marché du Travail, organisme paritaire des travailleurs et des employeurs de Suède, nous aurions fait, il me semble, un grand pas dans la voie d'une meilleure coordination des forces, à tout le moins d'un meilleur équilibre. Cela n'éliminerait aucunement les conflits d'intérêt mais offrirait plus de chances pour les résoudre pacifiquement.

S'il est une chose que l'expérience suédoise semble démontrer clairement, c'est le fait que la centralisation et les discussions au sommet ont permis une forme d'arbitrage interne (par les sommets) des conflits locaux qui a réduit le rôle de l'Etat dans ce domaine. Personne, en Suède, ne semble se plaindre du fait qu'aucun ministre de l'Etat ne soit assigné pour "éteindre" (ou prétendre éteindre) les feux!

Un autre avantage que nous pourrions tirer de l'existence d'un organisme paritaire sur le plan provincial, serait de permettre une *collaboration positive et efficace* dans les domaines qui sont d'intérêt commun.

Ainsi les Suédois, grâce à l'existence du Conseil du Marché du Travail, ont-ils pu mettre sur pied quatre organismes paritaires de caractère permanent:

- un Comité de sécurité industrielle;
- un Conseil de la formation professionnelle;
- un Conseil de l'organisation scientifique du travail (nous possédons ici un organisme comparable);
- un Comité d'étude sur les problèmes du travail féminin.

Mais, que cela nous plaise ou non, nous ne pouvons oublier le fait que l'économie canadienne, et plus encore l'économie québécoise, sont tellement conditionnées, pour dire le moins, par le capital américain qu'un conseil québécois du patronat ne saurait avoir la même liberté de mouvement que la Confédération suédoise du Patronat. D'ailleurs, les syndicats de travailleurs eux-mêmes ne sont pas sans subir, encore aujourd'hui, l'influence de certaines "maisons-mères" d'outre

45e. Pour ces seules raisons –il y en aurait d'autres – on ne saurait copier ici le modèle suédois de négociation collective. Mais, sans vouloir *copier* "les Dupont", une visite chez eux ne manque pas de stimuler l'imagination...

2° Dans la fonction publique

La grève des enseignants, à l'automne 1966, a secoué l'opinion publique suédoise comme ce fut le cas ici pour les grèves dans les hôpitaux, dans l'enseignement et dans le transport. Mais les autorités suédoises m'ont affirmé qu'en dépit de la "surprise" et du "choc", il ne saurait être question de toucher au droit de grève dans la fonction publique. Un ministre m'a même déclaré qu'aucun homme politique, de quelque parti qu'il soit, n'oserait s'attaquer au principe du droit de grève, sous peine de suicide... politique, bien entendu. (Je me suis demandé si l'on pourrait en dire autant au Québec !)

Dans le secteur de la fonction publique, hormis leur fermeté sur le principe du droit de grève et la composition de leur Office de la négociation collective, je doute que nous ayons beaucoup à apprendre des Suédois. Si nous savons franchir élégamment le défit de 1968 et résoudre sans heurt les prochaines négociations, ce seront les Suédois qui viendront s'enquérir de notre "recette". Sans être trop catégorique dans ma prophétie, je ne serais en effet pas étonné que les Suédois fassent l'expérience de quelques autres "chocs" dans la fonction publique.

Quant à nous, nous devrions, il me semble, nous hâter de mettre sur pied des tribunaux du travail pour assurer un mode équitable de règlement des griefs et avoir le bénéfice d'une jurisprudence dans ce domaine. Nous devrions surtout assurer aux employés de la fonction publique *une participation réelle à la gestion*. C'est la seule façon de combattre une bureaucratie envahissante et créatrice de frustration. Nous devrions encore établir des organismes assurant, à toute fin pratique, la négociation permanente en vue d'éviter les conflits qui proviennent de la surexcitation créée par des négociations de dernière heure. Nous pourrions ensuite inviter les Suédois *à faire un voyage d'étude* au Québec !

3° Faut-il adapter les travailleurs ou les emplois ?

Une publication récente de la Confédération générale du Travail de Suède déclare qu'une politique de main-d'oeuvre doit se soucier, non seulement d'adapter les travailleurs aux emplois disponibles mais aussi de modeler les tâches pour les adapter aux ressources humaines.

Une telle affirmation, que vous trouvez au premier abord généreuse, risque de vous sembler utopique après cinq minutes de réflexion. C'est à la sixième minute que la vérité se fait jour dans votre esprit.

Il y aurait là-dessus un livre à écrire, ce que je me garderai bien de faire. Le lecteur me permettra toutefois de lui suggérer les avenues suivantes, pour plus ample exploration :

a) Si, nous attaquant au problème du plein emploi avec le même zèle que nous avons jusqu'ici réservé aux questions constitutionnelles, nous réussissions à réduire le chômage au niveau disons de 1% de la main-d'oeuvre . . .

b) Si, non contents de ce premier résultat, nous utilisions, parallèlement, les techniques les plus modernes pour réaliser à la fois un inventaire permanent de nos ressources humaines et pour diffuser les données de cet inventaire de façon à déclencher la "chasse aux talents" comme l'a fait, depuis toujours, la prospection minière...

c) Si nous réussissions à créer un climat de promotion collective suffisant pour que chacun comprenne comment son bien-être et l'intérêt de son petit groupe (entreprise, syndicat, profession . . .) sont conditionnés par l'expansion économique et l'accroissement du produit national . . .

. . . eh bien, si nous faisions tout cela, nous pourrions sûrement inviter les Suédois à venir nous visiter. D'ici là, nous pouvons apprendre d'eux à réduire nos égoïsmes individuel et corporatif. Point n'est besoin pour cela de devenir socialiste, il suffit de voir plus loin que son nez !

7 - LES FEMMES EN SUÈDE

"Les hommes ont aussi des obligations familiales. Le mari est tout aussi responsable des enfants que peut l'être sa femme. De plus en plus, les Suédoises travaillent à l'extérieur, tout comme leur mari. Mais on oublie trop facilement qu'il y a seulement deux ou trois générations, il était tout naturel pour le mari et la femme de travailler ensemble sur la ferme familiale. La garde des enfants et l'ensemble des tâches du ménage étaient alors partagés entre les conjoints. En plus de cultiver la terre, le chef de famille devait travailler à fabriquer le mobilier ou les chaussures. De nos jours, le mari n'a plus de telles obligations en dehors de l'occupation qui constitue son gagne-pain. Les meubles et les souliers, toutes les autres choses dont il a besoin, il les achète. Les femmes de mon pays se disent qu'elles aussi peuvent occuper un emploi rémunérateur et acheter les choses qu'elles avaient l'habitude de produire à la maison. Les Suédoises de demain seront encore mieux préparées à entrer sur le marché du travail car déjà l'égalité des gars et des filles commence à s'établir face à l'éducation et à la formation professionnelle." Ces paroles, qui inquiéteront plus d'un lecteur canadien, sont du Ministre associé de la Famille de Suède.

Le Ministre m'a reçu à son bureau de la chancellerie, aménagé avec un goût très féminin et généreusement éclairé par un soleil de midi illuminant de tous ses feux le port et le palais royal, sous les fenêtres de la vaste pièce.

Mme Camilla Odhnoff, si elle ne siège pas au parlement suédois, du moins pour l'instant, n'en est pas moins membre du Gouvernement, à titre de Ministre associé de la Famille. A l'instar de notre Ministre de l'Education du Québec, elle est passée de l'Université au Gouvernement. C'est le débat politique sur l'établissement d'un régime universel et public de caisse de retraite qui devrait entraîner en politique active cette mère de quatre enfants. Mais qu'en est-il du comportement de la majorité des Suédoises en matière politique?

R. – Les femmes ne sont certes pas aussi actives qu'on le souhaiterait et cela vaut pour tous les partis politiques. Très

souvent les femmes se regroupent dans des clubs politiques qui leur sont particuliers. A l'origine, cette ségrégation était due au fait que les femmes éprouvaient de grandes difficultés à se faire écouter des hommes. Cela se comprend si l'on se rappelle les grandes différences qui existaient entre hommes et femmes, tant au point de vue de l'éducation qu'au point de vue des activités professionnelles. Cantonnées dans leur maison, les Suédoises étaient moins bien informées que leur mari, elles n'avaient personne avec qui échanger des opinions politiques et c'est pourquoi elles ont eu tendance à organiser leurs propres clubs où il leur serait possible de s'éduquer entre elles.

Mais l'esprit change rapidement. Les jeunes Suédoises sont mieux préparées à vivre dans une société mixte et montrent plus d'audace que leurs aînées pour se confronter aux hommes dans les débats politiques.

Q. – Comment expliquez-vous que les femmes soient si nombreuses au parlement si elles sont restées plus ou moins en marge des partis politiques?

R. – Je ne trouve pas que les femmes soient nombreuses au Riksdag. Notre groupe, par exemple, le parti social démocrate, y compte 113 députés dont seulement 25 femmes. Quant aux partis d'opposition, sur 112 députés, ils ne comptent que 8 femmes. Alors que les femmes représentent 52% de la population suédoise, leur représentation au parlement est relativement minime comme le prouvent les chiffres que je viens de vous mentionner. Je ne suis, quant à moi, pas du tout satisfaite de la représentation féminine au parlement.

Une discrétion féminine... ou ministérielle?

En Suède, comme en une autre contrée que nous connaissons mieux, le fait d'entrer au cabinet sans passer par l'épreuve d'une élection suscite des commentaires très variés. Ayant eu l'occasion d'entendre plusieurs critiques au sujet du "parachutage" de Mme Odhnoff, je ne pouvais m'empêcher de la questionner sur ses intentions quant au test électoral. "J'ai dû quitter mon comté et emménager à Stockholm pour être en mesure de m'acquitter de mes responsabilités actuelles. Quant à savoir si je serai candidate ou non à une élection, cela demeure une question en suspens." Comme le

lecteur pourra en juger, les Suédoises, même lorsqu'elles entrent dans l'arène politique, ne sont pas inutilement bavardes.

Q. — Quant aux cadres mêmes des partis politiques, quel est le degré de participation des femmes? Dans votre propre parti, par exemple, y a-t-il plusieurs femmes qui occupent des postes de direction?

R.— Il faut bien admettre que les femmes sont surtout les bienvenues aux échelons inférieurs mais qu'il leur est encore assez difficile d'accéder aux postes de direction. Nous prônons bien sûr, l'égalité entre les sexes mais pour y arriver vraiment il nous faudra changer certaines attitudes très enracinées dans notre société. Pour comprendre le problème, il nous faut revenir au niveau de l'école. Jusqu'à maintenant, les choix professionnels des gars et des filles étaient très rigides. On distingue aujourd'hui une faible tendance chez les filles à s'orienter vers des métiers longtemps considérés comme une chasse gardée pour les hommes. Je donnerais l'exemple des métiers de la métallurgie. D'un autre côté, il est extrêmement difficile d'intéresser les garçons aux travaux qui sont classés comme féminins.

A travail égal, salaire égal?

La Suède a approuvé la recommandation de l'Organisation internationale du travail sur la parité de traitement qui doit être accordée aux travailleurs indépendamment de leur sexe. Mais le Ministre d'Etat aux affaires familiales devait me confirmer que même si les Suédoises retirent en salaire une bonne portion du gâteau que distribuent les paie-maîtres, bon nombre de fonctions occupées par des femmes ne sont pas couvertes par le principe "à travail égal, salaire égal". "Très souvent, me dit le Ministre, les employeurs invoquent le fait que les femmes sont moins bien qualifiées. Et quand nous insistons auprès de nos compatriotes pour qu'elles suivent des cours de perfectionnement, elles invoquent leurs responsabilités familiales pour s'en abstenir."

Q. — Envisagez-vous le jour où toutes les mères de familles de Suède ou presque travailleront à l'extérieur? Quelles conséquences prévoyez-vous sur l'éducation des enfants?

R. – Il est bien certain que cette évolution ne se fera pas sans créer quelques problèmes. Pour les ménages qui ont de jeunes enfants surtout, il faudra peut-être prévoir la possibilité d'un choix. Peut-être l'un ou l'autre des conjoints devra-t-il assurer la garde des enfants. (Incidemment, il faut vous dire que dans la plupart des familles suédoises, on ne compte qu'un enfant, deux au maximum). Une autre solution possible serait le travail à mi-temps pour les deux conjoints, chacun assurant alternativement la garde des enfants. Enfin, il y a des possibilités de garderie.

Messieurs, à la lessive !

J'ai voulu savoir si, en ce domaine comme en tant d'autre la Suède se distinguait de la plupart des sociétés occidentales. Comme au cours de la conversation, Mme Odhnoff, parlant du travail à mi-temps des deux conjoints et du partage égal entre les deux des tâches ménagères et du soin des enfants, il m'a semblé intéressant d'établir s'il s'agit là d'une tendance importante ou au contraire d'un phénomène exceptionnel ?

R. – Comme je l'ai déjà mentionné, il est faux de prétendre que l'éducation des enfants soit traditionnellement la responsabilité de la mère. Cette tradition, si elle existe, a été de très courte durée. Quant au travail ménager, il n'est pas plus difficile à accomplir pour l'homme que pour la femme. Pour répondre plus précisément à votre question, je dirais que la tendance à revenir à la véritable tradition du partage des tâches est assez marquée en Suède. Par exemple, une enquête récente faite dans la région de Möteberg a révélé que dans 34% des ménages où la femme travaille à temps partiel, c'est le mari qui assure la garde des enfants, tandis que la grand-mère s'en charge dans 25% des cas, un autre parent, dans 13% des cas, les autres ménages faisant appel aux garderies.

Le visiteur qui cherche à connaître les principales préoccupations de ceux qui s'intéressent au sort de la famille suédoise ne tarde pas à se rendre compte que le problème des garderies d'enfants est en tête de liste. C'est là une indication assez évidente que personne ne remet en question le mouvement très accéléré qui entraîne les femmes, mariées ou célibataires, sur le marché du travail. En Suède, à tous le moins pour un avenir immédiat, ce mouvement semble irréversible.

Parmi les moyens que l'on envisage d'utiliser, on ne songe pas seulement à multiplier les garderies collectives mais l'on songe aussi à institutionnaliser la méthode des foyers d'accueil.

Où sont les Suédoises?

On ne peut s'empêcher d'être frappé par la variété des fonctions et professions exercées par des femmes au pays des Vikings. On y dénombre en effet près de 2 000 femmes ingénieurs ou architectes, 900 femmes pharmaciens, 1150 dentistes (24% des effectifs de la profession). Les auto-taxis, du moins à Stockholm, sont assez souvent conduites par des chauffeurs aux cheveux longs, qui ne sont pas des hippies!

"La position de la femme est, dans toute société, la mesure exacte de son stade de développement".

C'est du moins ce qu'affirmait E.G. Geijer, un historien suédois du 19e siècle.

Le lecteur jugera de l'âge qu'il faudrait donner à la société suédoise en prenant en considération les quelques faits suivants :

- Au dernier recensement (1960), la main-d'oeuvre suédoise comptait près d'un million de femmes, soit 30% des effectifs et 44% de ce contingent était constitué de femmes mariées.
- Ces statistiques n'ont rien pour étonner les Canadiennes mais celles-ci seront peut-être davantage surprises d'apprendre que, pour le groupe d'âge de 20 à 44 ans, on estime à près de 50% la proportion des femmes qui occupent présentement un emploi. D'autre part, la ruée féminine vers les métiers et les professions s'effectue à un rythme tel que l'on prévoit voir doubler d'ici quelques années la proportion des femmes mariées qui occupent un emploi. Pour les femmes mariées du groupe d'âge de 20 à 65 ans, deux sur quatre travailleraient ainsi à l'extérieur, par rapport à une sur quatre, actuellement.

Depuis 1957, l'Eglise luthérienne de Suède accepte les femmes dans les ordres. On m'assure que plusieurs communautés chrétiennes réclament un ministre de sexe féminin (on en compte présentement une dizaine au pays). Je doute fort que cette éventualité se produise bientôt au Québec, mais

je ne verrais certes aucune objection à ce que mon dentiste eût la main plus douce. Parions que beaucoup de patients craintifs et geignards hésiteraient moins à se rendre chez "la" dentiste !

Les Suédoises, mesdames, vous ont devancées dans une arène plus rude encore que le refuge des mâchoires endolories. Evidemment, je songe au parlement. Les Suédoises ont participé pour la première fois aux élections législatives en 1921. A ce moment, 47% seulement des électrices s'étaient rendues aux urnes mais trois femmes furent quand même élues, dès ce premier vote, à la Chambre des députés. Aujourd'hui, les membres féminins du Riksdag (Chambre des députés) sont au nombre de 33 (sur 230). Mais on peut croire que beaucoup de Suédoises, à l'instar de Mme Odhnoff, ne sont pas satisfaites de ce résultat et rêvent d'accroître la représentation féminine au Parlement. Quant au Sénat, dont on prévoit la disparition en 1970, il compte présentement 13 sénatrices sur un total de 151 membres.

Dans le cadre d'une législation de sécurité sociale, sans doute la plus avancée au monde, on a voulu prévoir pour la femme au travail un système de congé-maternité permettant à un mère d'être absente de son travail pour une période maximale de six mois tout en conservant l'assurance de recouvrer son emploi. S'il est interdit à un employeur de congédier une employée pour cause de maternité, il en est de même, à fortiori, pour ce qui concerne le mariage lui-même. Il importe aussi de savoir qu'une travailleuse qui s'absente pour une période de maternité a droit à une allocation spéciale de maintien de son revenu.

Quant à savoir, pour terminer là où il aurait fallu commencer, si les Suédoises sont jolies, je dois d'abord faire rapport qu'aucune statistique n'est disponible quant au profil esthétique des femmes de Suède. Pour punir mes lecteurs masculins de leur curiosité et au risque que plus d'une Canadienne refuse à son mari un "passeport pour la Suède", je n'en conclurai pas moins en affirmant que les Suédoises sont toutes plus jolies les unes que les autres !

EN GUISE D'ÉPILOGUE (1)

(1) Mon collègue et ami, Robert Bourassa, (diplômé des universités de Montréal, Oxford et Harvard), est certainement l'un des économistes canadiens-français qui a le plus réfléchi aux conséquences économiques de la mise au rancart du fédéralisme au Canada par l'avènement d'un Québec indépendant. En plusieurs circonstances, il a traité des aspects monétaires, douaniers et fiscaux du problème aussi bien que de l'influence de nos positions constitutionnelles sur les investissements et l'expansion économique globale.

Je remercie le député de Mercier d'avoir autorisé la publication de quelques extraits des nombreux exposés qu'il a eu l'occasion de faire sur ces sujets. Peut-être s'agit-il plus d'un prologue que d'un épilogue. Il faut en effet souhaiter que Robert Bourassa publie bientôt une analyse complète des risques économiques de l'option séparatiste. — J.-P. L.

Aspects économiques d'un Québec indépendant

par Robert Bourassa

Je me propose d'examiner ici un aspect de l'option indépendantiste, l'aspect économique qui, sans être le seul qu'on puisse considérer, me paraît d'une importance primordiale en raison de la primauté croissante de l'économie dans la vie des collectivités. Il n'entre certes pas dans mes vues de dresser des épouvantails, car l'élan qui anime le Québec depuis quelques années est incontestablement l'un des faits les plus marquants dans l'histoire du Canada français, et il ne faudrait aucunement le ralentir mais plutôt l'orienter, le canaliser de façon qu'il ne suive pas un mouvement aveugle mais qu'il devienne une conscience éclairée et qu'il prépare une décision prise en pleine connaissance des données de la situation.

On peut se poser quatre ou cinq questions sur les conséquences économiques d'un Québec indépendant. Quel serait le sort d'une monnaie québécoise, des importations et des exportations ou de la balance commerciale, des investissements étrangers, des emprunts et de la dette publique ?

1 – La monnaie

Une monnaie est, pour ainsi dire, le point d'appui de l'économie d'un pays en raison de sa valeur d'échange dans les transactions financières et commerciales, que ce soient les emprunts, les importations et les exportations et les investissements étrangers. On constatera, en effet, que le problème monétaire se retrouve dans tous les sujets que nous avons choisi de traiter.

Est-ce que la création d'une monnaie québécoise dans un Etat indépendant serait la seule manière de remédier à ces inconvénients ? L'établissement d'une monnaie québécoise supposerait évidemment l'institution d'une Banque du

Québec. La difficulté n'est pas là ; elle viendrait plutôt des événements qu'entraînerait la création d'une monnaie nouvelle pendant une période de transition nécessaire pour inspirer la confiance au public et notamment aux investisseurs.

En effet, il y a un problème de confiance inhérent à l'établissement de toute monnaie nouvelle qui reflète, en définitive, la situation économique d'un pays. En pareilles circonstances, par crainte d'un contrôle des changes et compte tenu du conservatisme des milieux financiers, l'incitation serait grande chez les détenteurs de titres au Québec de les retirer du territoire soit pour les déposer à l'étranger, soit pour les y ramener une fois la stabilité politique et monétaire acquise, soit pour en réclamer le paiement à l'échéance en dollars canadiens puisque ces titres sont libellés en monnaie canadienne ; en outre, ils pourraient aussi les liquider avant échéance, ce qui aurait pour effet, parmi plusieurs, de détériorer le marché des emprunts des institutions en cause, comme l'Etat du Québec, la Ville de Montréal, l'Hydro-Québec, etc.

On peut d'autant plus s'attendre à ces transferts de capitaux que notre système de succursales d'institutions financières favoriserait et faciliterait ce genre d'opération, car il suffirait, pour citer un exemple, qu'un détenteur de capitaux fasse tout simplement transférer ses avoirs ou ses titres d'une succursale de banque située au Québec à une autre établie en Ontario. Il est plausible que face à l'incertitude du lendemain, d'importants détenteurs de titres profitent de la période précédant immédiatement l'indépendance pour retirer leurs avoirs du Québec au bénéfice des autres provinces canadiennes et des Etats-Unis. Il résulterait des réclamations de remboursement, une forte pression qui mettrait sérieusement en péril la stabilité de notre monnaie en réduisant nos réserves de change et, même en l'absence de réclamations de remboursement, la simple menace que pourraient agiter les détenteurs de titres, de façon concertée ou non, nous mettrait à leur merci par le pouvoir qu'ils posséderaient de nous forcer à dévaluer notre monnaie.

Or, la dévaluation de notre monnaie ne serait pas une solution, car si elle pouvait faciliter nos exportations et accroître temporairement nos réserves de change, elle relèverait d'autant le prix de nos importations et elle ferait, en

outre, augmenter en proportion les remboursements que nous devrions faire à même nos réserves de change pour honorer les titres détenus à l'extérieur du Québec. On peut mesurer à cet égard l'intensité des pressions qui pourraient s'exercer sur nos réserves de change lorsqu'on sait que la seule dette conjointe du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec s'élevait à 3 milliards 600 millions à la fin du dernier exercice financier, alors que la dette de la Ville de Montréal était de 765 millions.

Au fond, la dévaluation de notre monnaie mettrait en évidence les difficultés inhérentes à l'institution d'une monnaie nouvelle. Tout le problème se ramène, en effet, au solde de la balance des paiements du Québec, c'est-à-dire à l'équilibre des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux. Si, comme il est fort possible, l'équilibre des importations et des exportations ne devait pas être tellement modifié dans un Québec indépendant, les mouvements de capitaux, par contre, se ressentiraient d'une dévaluation qui inciterait à des retraits et nuirait à leur entrée. Pour éviter ces effets nocifs, le gouvernement québécois pourrait être amené à établir un contrôle des changes, dont l'instauration susciterait cependant à son tour de nouveaux problèmes. On l'a vu en France lorsque le franc était instable et on peut encore le constater en Amérique latine, où il arrive que les exportateurs sous-évaluent les prix de vente en accord avec leurs clients étrangers, de façon à se constituer des réserves dans les pays à monnaie forte au détriment des réserves de change du pays exportateur.

Il reste que, pour éviter les pressions exercées sur ces réserves de change, le gouvernement du Québec pourrait être tenté, sinon de refuser d'honorer complètement ses engagements, d'étaler au moins sur une longue période le remboursement des titres en monnaie canadienne ou d'en imposer l'acquittement en monnaie québécoise. En ce faisant, l'Etat du Québec n'améliorerait pas son sort puisqu'il contribuerait à miner pour longtemps la confiance des investisseurs. C'est le lieu de rappeler la situation qui prévalut au Canada en juin 1962 lorsqu'un simple ébranlement de la confiance dans la monnaie canadienne, pourtant solidement établie, provoqua une réduction spectaculaire des réserves canadiennes de change et força le gouvernement fédéral à adopter de rigoureuses mesures d'austérité.

De quelque côté qu'on se tourne, la création d'une monnaie québécoise se heurte à de sérieux obstacles : pressions sur les réserves de change, dévaluation, détérioration du climat financier et mesures d'austérité. Je n'insisterai pas sur les difficultés qu'entraînerait aussi l'apparition d'une nouvelle unité monétaire dans les relations des marchés financiers canadiens en raison de l'intégration actuelle des circuits financiers.

Il ne suit cependant pas des graves inconvénients que susciterait la création d'une monnaie québécoise dans un avenir prévisible, que le Québec ne puisse jamais instituer sa propre monnaie. Il paraît toutefois évident que le Québec d'aujourd'hui ait intérêt à se rattacher au système monétaire canadien, pourvu qu'il participe à l'élaboration de la politique de la banque centrale selon des modalités qu'il faudrait négocier à la satisfaction de ces intérêts. La Banque du Canada tient effectivement un rôle primordial dans l'économie du pays en contrôlant le marché des titres et les taux d'intérêt et en pourvoyant dans une certaine mesure au financement des dépenses publiques. Accepter de collaborer avec la Banque du Canada signifie pour le Québec une restriction importante à son indépendance totale. Il doit en être conscient, mais c'est le prix qu'il lui faudrait payer pour éviter les risques d'ordre économique inhérents à l'institution de sa propre monnaie. Bref, ceux qui proposent une entente sur une monnaie unique, s'ils limitent sous ce rapport la souveraineté du Québec, éliminent par ailleurs des risques économiques très sérieux. (1)

Dans les discours subséquents où il traite plus particulièrement de certaines suggestions faites par M. René Lévesque, le député de Mercier pose par ailleurs certaines objections de nature technique qui paraissent très sérieuses sur l'union monétaire telle que proposée par le député de Laurier. En effet, M. Lévesque, sans doute conscient des problèmes que susciterait une monnaie québécoise et que M. Bourassa a mis en relief très clairement dans sa causerie devant le Club Kiwanis, paraît favoriser l'institution d'une union monétaire entre le Québec et le reste du Canada. En effet, où pourrions-nous trouver des réserves de change suffisantes pour faire face à l'excédent de nos importations sur nos exporta-

(1) Discours du 27 septembre 1967, au Club St-Laurent Kiwanis.

tions et aux sommes considérables qu'il nous faut payer en devises étrangères, notamment américaines, au titre de dividendes et d'intérêts, étant donné que notre économie, surtout dans le secteur manufacturier, est largement la propriété des Américains ? Comment une telle union monétaire pourrait-elle fonctionner, se demande le député de Mercier ? Voici ses arguments.

Puisque nous nous séparons, ce n'est pas pour accepter une position minoritaire dans les décisions qui ont trait à la politique monétaire ; mais, même avec 29% de la population au Québec, admettons que le reste du Canada accepte que nous soyons sur un pied d'égalité dans le cas de décisions importantes et qui affectent la marche de notre activité économique. Plusieurs soutiennent que c'est une présomption mais, pour les fins de la discussion, acceptons-la. Il reste alors à trouver les mécanismes en cas de désaccord puisqu'il est fort possible, ayant des économies différentes, que des désaccords surviennent entre le Québec et le reste du Canada. Si, par hypothèse, il fallait dévaluer et que la dévaluation favorise, en raison de la nature des importations et des exportations, davantage le reste du Canada que le Québec ou inversement, comment s'assurer l'accord des deux parties en évitant de créer pour notre monnaie une instabilité dont on constate aujourd'hui qu'elle est plutôt facile à prendre naissance ?

Autre exemple qui peut être donné : il est fort possible que pour protéger la stabilité de la monnaie, il faille accroître les impôts. On l'a constaté au Canada, en Angleterre et dans d'autres pays. En effet, la politique monétaire ne peut s'exercer de façon efficace qu'en attribuant à ceux qui en ont la responsabilité un minimum de pouvoirs fiscaux. C'est le cas actuel puisque le gouvernement central dispose encore de suffisamment de ressources fiscales pour pouvoir agir sur l'économie, particulièrement dans le secteur des impôts directs. Qui décidera de la hausse des impôts ? Les fonctionnaires qui ont charge d'administrer la monnaie, mais alors nous ne serions plus en régime démocratique puisqu'ils ne sont pas les représentants élus du peuple. On est donc en présence d'une violation du grand principe : "No taxation without representation" puisque cette solution équivaudrait à s'en remettre à des fonctionnaires pour décider du niveau

des impôts. Il faudra alors, pour éviter cette entrave à un principe admis par tous les pays démocratiques, que les deux pays souverains s'entendent sur l'augmentation des impôts. Cette deuxième solution soulèverait de son côté des problèmes politiques quasi-insurmontables. En effet, comme on l'a signalé plus haut, on peut présumer que les intérêts économiques des deux Etats pourraient à l'occasion être divergents : les taux de chômage, les taux d'inflation, la situation des paiements extérieurs des deux économies pourraient évoluer différemment, comme c'est d'ailleurs souvent le cas à l'heure actuelle. De plus, les échéances électorales des deux gouvernements — facteur qui exerce une influence certaine sur la politique conjoncturelle — ne coïncideraient pas toujours.

En l'occurrence, il est juste de prévoir que les deux gouvernements ne puissent souvent s'entendre sur la marche à suivre. Pareils désaccords, en paralysant la politique monétaire, réduiraient considérablement l'efficacité de la politique fiscale, de sorte que l'Etat n'aurait que peu de prise sur la conjoncture, tant au Québec que dans le reste du Canada. En outre, l'incertitude qui en résulterait, en intensifiant les mouvements spéculatifs de capitaux, minerait la stabilité de la monnaie commune des deux Etats.

Il y a aussi d'autres problèmes qui peuvent paraître, à première vue, de détail mais qui pourraient compliquer très sérieusement les négociations, comme par exemple les normes du partage du financement des obligations par la Banque du Canada. Il y a lieu de noter que nous ne serions pas les plus forts pour négocier même si nous disposons de certains atouts, comme notre situation géographique et notre marché pour les produits des autres provinces, notamment l'Ontario.

Dans son livre, M. René Lévesque mentionne la possibilité d'une union monétaire transitoire. Le député de Mercier a signalé à plusieurs reprises que c'est là un point faible de sa thèse. En effet, selon lui, parler d'union monétaire temporaire, c'est parler de la possibilité d'une modification du taux d'échange à la fin d'une période donnée. Dans le cas du Québec, si l'on accepte les chiffres de M. Fullerton, qui sont cités par M. Lévesque dans son livre *"Option Québec"*, à l'effet que le dollar québécois pourrait valoir 70¢ par rapport au dollar américain et que le dollar du reste du Canada pourrait valoir 80¢, on peut prévoir quelle sera la réaction

des possédants qui seront naturellement tentés de transférer leurs avoirs dans des pays à monnaie forte.

Pour donner un exemple concret, si un résident québecois possède $1000.00 en monnaie canadienne dont le taux d'échange est actuellement de 92¢ avec le dollar américain et s'il estime qu'à la fin de l'union monétaire, cette valeur diminuera dans le cas du Québec, comme c'est prévisible, il est évident qu'il sera incité, avec le moindre sens des affaires, à transférer son capital aux Etats-Unis à moins, évidemment, comme on l'a déjà signalé, que soit établi un contrôle des changes avec tout ce que cela comporte d'inconvénients. D'ailleurs, la période qui précédera l'établissement de ce contrôle se distinguera certainement par une fuite importante de capitaux. Il est évident qu'à la suite de l'établissement d'une monnaie québécoise et de sa dévaluation probable, il y aurait un mouvement de retour des capitaux pour bénéficier des avantages de la dévaluation. Mais il est à prévoir que ceux qui reviennent soient davantage intéressés aux gains résultant de la spéculation et que les investisseurs à long terme attendent de pouvoir justifier leur confiance dans un nouveau régime monétaire, car pour eux, il n'y aurait rien d'assuré qu'une dévaluation ne soit pas suivie d'une autre, étant donné les données de notre balance de paiements.

Echanges commerciaux : exportations et importations

D'après les chiffres publiés par le ministère de l'industrie et du commerce, le Québec exporte tout près de la moitié soit 46% de sa production. Ses principales exportations à l'extérieur du Canada sont l'aluminium, les pâtes et papiers et les minerais, c'est-à-dire des matières premières et des produits semi-finis ou finis dont l'exploitation est entre les mains de capitaux étrangers, surtout américains. Il est bien évident que ces exploitants étrangers doivent continuer à alimenter leurs clients sur les marchés extérieurs, indépendamment du régime politique qui peut être celui du Québec. C'est pourquoi, nous pouvons prévoir qu'à sources égales de matières premières et à avantages fiscaux équivalents avec le reste du Canada, ces capitaux étrangers ne fuiraient pas un Québec indépendant où, sous ce rapport, l'état de nos exportations ne devrait pas, en conséquence, être modifié sensiblement.

Il est vrai que le Québec exporte 31% de sa production manufacturière dans le reste du Canada, tels des textiles, des produits pharmaceutiques, des matières plastiques et des meubles ; mais rien ne nous permet d'inférer que ces exportations diminueraient dans le contexte d'un Québec indépendant, vu que nous importons tellement des autres provinces canadiennes et notamment de l'Ontario.

Quant à penser que les propriétaires étrangers d'entreprises établies au Québec puissent déménager à l'extérieur lors de l'indépendance, c'est ne pas tenir compte des frais considérables de déplacement et, dans plusieurs cas, de la perte du marché québécois qu'entraîneraient pareilles transplantations. Les investisseurs américains et anglo-canadiens chercheraient plutôt à maintenir leurs industries exportatrices au Québec, puisqu'ils y verraient leur intérêt à nous permettre ainsi d'accumuler des réserves en vue de leur acheter les biens d'équipement que nous importons en grande quantité.

De fait, les biens d'équipement constituent la plus grande partie de nos importations avec les produits maraîchers comme les fruits et les légumes. Il s'agit dans les deux cas de biens essentiels qu'il nous faudra, de toute façon, continuer à importer soit pour notre croissance économique, soit pour les besoins de l'alimentation. En pratique, nous importons très peu de biens de luxe. Sous ces rapports, nous disposons de peu d'atouts pour transiger avec les commerçants étrangers, surtout les Américains, vu la part infime du marché québécois dans l'ensemble des exportations américaines. Il resterait, pour atténuer les inconvénients d'un marché captif, à chercher à diversifier nos échanges commerciaux avec les autres pays étrangers. Remarquons cependant que ce n'est pas là une tâche facile si l'on se rappelle qu'il y a quelques années, les efforts du gouvernement canadien à cet égard sont demeurés presque sans résultat.

Que nous vaudrait l'établissement d'une frontière douanière avec le reste du Canada ? Il serait très difficile de le prévoir avant le terme de longues négociations, car tout dépendrait de l'efficacité des tarifs pour protéger et développer nos secteurs économiques les plus faibles comme l'agriculture et l'industrie secondaire. Une chose paraît certaine, toutefois, c'est que des frontières permettraient d'imposer plus facile-

ment des mesures d'austérité afin d'augmenter la productivité de notre économie, mais au risque d'entraîner l'exode d'hommes et de capitaux.

Il faut reconnaître que dans la situation actuelle le Québec fait parfois les frais d'une politique douanière élaborée à son insu et au profit d'autres provinces. Le moins que le Québec puisse exiger, c'est de participer à l'élaboration de la politique douanière afin de sauvegarder ses intérêts.

Les investissements publics

Le gouvernement du Québec et particulièrement l'Hydro-Québec et la Ville de Montréal empruntent depuis plusieurs années des sommes considérables sur les marchés canadien et américain. En fait, environ la moitié de la dette de l'Hydro-Québec et quelque 60% de celle de la Ville de Montréal ont été contractées aux Etats-Unis ; et, pour ne citer que les chiffres du dernier exercice financier, le gouvernement du Québec, l'Hydro-Québec et la municipalité de Montréal ont emprunté des prêteurs américains quelque 300 millions. Or, rien ne laisse prévoir que nous serons en mesure de réduire nos emprunts d'ici peu. Au contraire, le Québec a un retard à rattraper au titre des investissements publics et il était encore, de 1951 à 1964, l'Etat provincial qui faisait le moins d'investissements publics par habitant, selon les chiffres publiés dans le 2e rapport annuel du Conseil économique du Canada. Il lui faut donc continuer à emprunter des sommes substantielles pour satisfaire des besoins prioritaires comme l'éducation, la santé publique et le développement régional.

Un Québec totalement indépendant pourrait, bien sûr, contracter ses emprunts sur le marché intérieur ou sur le marché étranger. Il existe même au Québec des épargnes disponibles qu'il devrait tenter d'aiguiller dans le circuit de l'économie interne, sans entraver cependant la mobilité du capital, indispensable pour attirer de nouveaux investissements. En outre, certains présument qu'un Québec indépendant obtiendrait des prêts du gouvernement français. Mais on ne voit pas du tout comment ces apports nouveaux pourraient égaler les fortes sommes empruntées présentement sur les marchés canadien et américain.

Rien ne nous autorise d'ailleurs à penser que ces derniers marchés puissent se fermer aux emprunts d'un Etat,

fût-il totalement indépendant, qui assumerait pleinement ses responsabilités. Toutefois, il faudrait obtenir dans le cas du marché américain, l'exemption de la taxe spéciale imposée aux Etats-Unis sur l'achat des titres étrangers. Il n'y aurait pas de raison pour que le gouvernement américain, qui fait présentement bénéficier les emprunts canadiens de cette exemption sous la forme d'un taux d'intérêt réduit, ne l'étende pas au Québec en raison des liens économiques et financiers étroits qui nous unissent. On pourrait cependant redouter que les Américains utilisent ce pouvoir de marchandage — entre plusieurs autres — pour faire peser sur nous les effets de leur politique militaire. . . .

De toute manière, le succès des emprunts — qu'ils soient contractés sur les marchés européens, américains ou canadiens, — dépendrait de la situation économique et de la stabilité de notre monnaie. La création d'une nouvelle monnaie et le temps qu'il lui faut pour s'affermir ne peuvent que susciter, aux yeux des prêteurs, une certaine insécurité qu'il faut combler par un rendement plus élevé, la sécurité et le rendement étant les deux facteurs déterminants chez tout prêteur. En effet, une monnaie nouvelle pose un problème de réserves de change qui, en l'occurrence, pourrait être épineux en raison et des emprunts à rembourser à échéance et des intérêts à acquitter, sans parler des autres transactions financières et commerciales. Une entente sur une monnaie unique avec le reste du Canada offrirait au Québec l'avantage de pouvoir emprunter selon ses besoins sans devoir tenir compte des conséquences de ses emprunts sur les réserves de change. Il y a lieu de rappeler que le gouvernement du Québec est forcé présentement de payer un taux d'intérêt plus élevé que le gouvernement fédéral ou le gouvernement de l'Ontario. Ce n'est pas être pessimiste que de prévoir que l'indépendance du Québec n'améliorera pas notre situation à cet égard ; elle pourrait au mieux ne pas l'empirer sensiblement si la situation politique et la monnaie se stabilisaient rapidement.

A ceux qui prétendraient que la Caisse de dépôts et de placements, créée en 1965, pourrait résoudre tous les problèmes d'emprunt d'un Québec totalement indépendant, il convient de faire remarquer que cette institution a pour but premier de placer les contributions versées à la Régie des rentes de façon à accumuler les fonds nécessaires pour faire face aux réclamations de sécurité sociale. Une pareille institution ne

saurait déroger aux principes de la sécurité et du rendement qui s'appliquent à toute entreprise financière. Cela lui crée l'obligation de diversifier ses placements, même si son apport au financement du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec peut être substantiel. On sait que la Caisse de dépôts et de placements investit déjà environ 70% d'un actif de quelque 340 millions aux emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec. Notre dépendance des marchés financiers étrangers en est réduite d'autant, mais elle ne saurait jamais être complète par ce seul appoint. Au reste, le gouvernement du Québec a dû payer jusqu'à un certain point cette autonomie financière et la formation d'un instrument aussi inestimable pour le développement du Québec puisqu'il emprunte auprès de la Caisse de dépôts à un taux plus élevé que s'il s'était rallié au plan fédéral de caisse de retraite. En fait, cette différence équivaut pour les années 1966 et 1967 à une perte d'environ 3 millions, dont la Caisse de dépôts pourra naturellement faire bénéficier les assurés. A lui seul, cet écart de taux d'intérêt montre que la Caisse de dépôts n'est pas en mesure de soutenir toute seule, comme on pourrait le souhaiter, le marché des obligations du Québec auquel elle ne peut destiner qu'une part raisonnable de son "cash flow". A cet égard, on peut lire dans son dernier rapport annuel que : "la Caisse s'efforce de maintenir non pas le marché mais un marché pour les émissions d'obligations de la province et de l'Hydro-Québec."

Les investissements étrangers

Les investisseurs tout comme les prêteurs sont guidés par les principes de la sécurité et du rendement des capitaux, qu'ils cherchent à atteindre à la faveur d'une situation politique et économique stable. Il est inévitable qu'une certaine incertitude existe dans l'esprit des investisseurs au sujet de l'avenir politique du Québec en raison des débats en cours ; mais il n'y a rien dans les programmes des principales formations politiques pour justifier la crainte de mesures extrêmes, si ce n'est que les investisseurs peuvent redouter l'application de mesures d'austérité qui suivraient l'indépendance totale.

Qu'il soit indépendant ou non, le Québec devra, pour maintenir ou augmenter l'afflux des investissements étran-

gers, assurer la sécurité et la mobilité des capitaux. Sous ce rapport, l'indépendance complète soulèverait des problèmes plus aigus, vu l'instauration d'une unité monétaire nouvelle qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, subirait des pressions de toutes sortes avant de se stabiliser. Il en résulterait des risques accrus pour les investisseurs au moins pendant la période préalable au raffermissement de la nouvelle monnaie et à la stabilité politique, une fois les changements constitutionnels accomplis.

Nous ne saurions par ailleurs assurer le rendement des capitaux au Québec sans tenir compte du voisinage de nos concurrents qui ne sont pas le Guatemala ou le Congo mais l'Ontario et les provinces maritimes, c'est-à-dire des régions où la stabilité politique et monétaire resterait intacte. Ainsi, il ne serait pas réaliste ni équitable de tenter d'attirer les investissements étrangers chez nous aux frais d'une tendance de plus en plus généralisée vers la parité des salaires, car à ce compte l'indépendance se ferait sur le dos des salariés et au bénéfice d'une politique de droite.

De même, les dégrèvements fiscaux et les autres moyens propres à stimuler le développement industriel, tout légitimes et efficaces qu'ils puissent être en eux-mêmes, n'en constituent pas moins une charge financière pour l'Etat. Il faut admettre, en outre, que ces mesures pourraient être reprises par le reste du Canada, et particulièrement l'Ontario, qui aurait de toute manière les moyens financiers de nous concurrencer là comme ailleurs.

On ne peut s'empêcher de signaler, au surplus, les effets des investissements étrangers sur la balance commerciale dans l'éventualité d'un Québec entièrement indépendant. Il est admis que les investissements étrangers, particulièrement dans l'industrie secondaire, c'est-à-dire celle qui doi têtre stimulée au Québec, entraînent des importations substantielles. Un fabricant d'automobiles, par exemple, doit importer de l'extérieur du territoire québécois machines et matières entrant dans sa production. Cet état de chose ne pose pas actuellement de problème dans la situation d'une monnaie unique, où nous pouvons importer tout ce que nous voulons sans nous préoccuper des conséquences sur les réserves de change. Mais notre liberté d'action pourrait être restreinte si les investissements étrangers dans le secteur de l'industrie

secondaire provoquaient, en accroissant considérablement les importations, des pressions trop fortes sur nos réserves de change.

Il me paraît, en somme, que les prêts et les investissements étrangers au Québec risquent de souffrir sérieusement de l'instauration d'une nouvelle monnaie, tant qu'elle n'aura pas atteint sa stabilité et fait preuve de solidité. Comme tous ces investissements et prêts étrangers s'élèvent approximativement à 600 millions par an, il y a donc fort à craindre que, pour en maintenir le rythme d'entrée, le gouvernement d'un Québec indépendant pratique une politique qui frapperait les salariés au bénéfice des marges de profit des investisseurs. Le même principe serait invoqué pour inciter les sociétés situées au Québec mais contrôlées à l'étranger à réinvestir sur place leurs bénéfices, qui sont actuellement de plusieurs centaines de millions de dollars par an.

La dette publique

Il reste à examiner la dette dont hériterait le nouvel Etat indépendant. Si nous choisissons la dette nette du gouvernement fédéral, on constate qu'elle atteint actuellement les 16 milliards de dollars, une fois soustraits les actifs comme les prêts consentis à divers gouvernements et à des agences internationales, le fonds d'amortissement, les prêts et les investissements accordés à des sociétés d'Etat, etc. On remarque, en analysant l'accroissement de la dette publique du Canada, qu'elle a beaucoup augmenté particulièrement durant la dernière guerre mondiale en passant de 3 milliards 271 millions le 31 mars 1940, à 13 milliards 421 millions le 31 mars 1946.

Quelle part de cette dette le Québec indépendant devrait-il assumer ? Cela serait, bien sûr, matière à négociation; mais si nous prenons pour norme de partage soit le revenu personnel ou le pourcentage de population, soit l'un et l'autre ensemble, la part du Québec varierait entre 4 et 5 milliards. Certes, le gouvernement du Québec pourrait réclamer en retour l'actif que le gouvernement fédéral possède sur le territoire québécois, comme les aéroports par exemple, de façon à réduire quelque peu l'impact de sa dette. Le nouvel Etat pourrait invoquer, en plus, les sommes considérables que le Québec n'a pas touchées durant plusieurs années en ne

participant pas aux programmes à frais partagés. Une étude faite par le ministère des Affaires fédérales-provinciales en janvier 1965 a montré, en effet, que le gouvernement fédéral avait en 1960, 1961 et 1962, perçu respectivement 102 millions, 139 millions et 36 millions de plus que ce qu'il a remis au Québec pendant ces trois années étudiées. Il est vrai que cette situation fut sensiblement corrigée par la suite, comme le mentionne la même étude, par l'adhésion temporaire du Québec à certains programmes conjoints et par l'amélioration au mode de calcul de la péréquation. On sait, d'après le dernier discours du budget, que le Québec recevra pendant l'exercice en cours $362,740,000. sous divers titres de péréquation, comparativement à 66 millions qu'il touchait en 1962. Sur le plan fiscal, le Québec n'est donc plus perdant. Il y a cependant entre ces deux chiffres un écart manifeste qui pourrait justifier le gouvernement du nouvel Etat à réclamer un ajustement pour les années antérieures à 1962, quitte à ce que ces réajustements tiennent compte des corrections apportées à cet état de choses au cours des années suivantes.

En pratique, un Québec indépendant n'aurait guère le choix d'accepter ou de refuser la part de sa dette, à moins de vouloir courir le risque certain de détruire pour l'avenir la confiance des prêteurs et des investisseurs étrangers. Il faut toutefois remarquer que cette nouvelle dette ne nuirait pas au crédit du Québec au même titre qu'un emprunt équivalent massif, puisque les titres existent déjà dans les portefeuilles. On pourrait plutôt en redouter les effets sur nos réserves de change dans les cas de remboursement en dollars canadiens, sans compter le coût qu'entraînera le service de cette dette. On notera que l'Etat fédéral consacre présentement 15% de son budget au seul service de sa dette.

Conclusion

Par quelque côté qu'on envisage l'aspect économique d'un Québec complètement indépendant, on se heurte toujours comme à une borne sur les difficultés d'instaurer du jour au lendemain une monnaie nouvelle, sans risquer de subir d'énormes pressions sur les réserves de change et les conséquences qui peuvent s'ensuivre : dévaluation de la monnaie, mesures d'austérité ; fuite des capitaux, problèmes

d'emprunts sur les marchés étrangers et accroissement du coût des importations. Nous en revenons constamment aux réserves qui seraient nécessaires pour supporter l'établissement d'une nouvelle unité monétaire en de telles circonstances. On ne peut pas prendre à ce sujet l'exemple du gouvernement fédéral qui soutient un commerce international de 20 milliards avec des réserves de change de 2 milliards et demi. C'est qu'un pareil niveau de réserves suffit en période ordinaire lorsqu'aucune circonstance propice à la diminution de la confiance ne menace de provoquer des réclamations massives de remboursements. Il n'est pas téméraire de penser que ces conditions ne seraient pas remplies au Québec avant un certain nombre d'années, durant lesquelles la monnaie resterait vulnérable.

Le problème se complique en raison de la situation géographique du Québec en Amérique du Nord où on peut se demander si les financiers américains ou canadiens ne seraient pas en mesure de nous forcer à dévaluer notre monnaie, à moins que nous choisissions la voie de l'austérité au risque d'entraîner l'exode d'hommes et de capitaux.

Alors qu'au Québec nous aurons besoin, au cours des prochaines années, de plusieurs milliards de capital étranger et qu'il nous faut créer quelque 600,000 emplois pour faire face à la montée de la main-d'oeuvre, il n'est certes pas opportun de se lancer dans de telles options qui risquent, par leurs conséquences, de nous tenir éloignés des objectifs mêmes de ceux qui les proposent.

Annexe I

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS DE SUÈDE

Association de bibliothécaires savants

Association des Diplômés d'Etudes commerciales supérieures du Secteur public

Association des Fonctionnaires des Pêcheries

Association des Chefs de Circonscriptions fiscales de Suède

Fédération Suédoise des Kinésithérapeutes (Rééducateurs Diplômés)

Syndicat National de l'Enseignement Secondaire de Suède

Organisation Centrale des Officiers de Réserve

Fédération générale des Fonctionnaires et Employés affiliés à la SACO

La Fédération syndicale suédoise des Proviseurs et Directeurs

La Fédération Nationale des Architectes Suédois

Fédération des Cadres des Bibliothèques populaires de Suède

Section professionnelle de l'Association du Personnel des Musées de Suède

Société des pasteurs de l'Eglise Suédoise

Société des Administrateurs des Hôpitaux Suédois

La Fédération Suédoise des Ingénieurs-Agronomes et Professeurs Agricoles

Association des Archivistes de Suède

Fédération des Ingénieurs du Génie civil de Suède

Syndicat des Pharmaciens Suédois

Fédération des Humanistes de Suède

Association des Juristes de Suède

La Fédération Nationale des Ingénieurs Forestiers Suédois

Association Médicale de Suède

Fédération des Scientifiques de Suède

Fédération des Psychologues de Suède

Fédération des Diplômés de Sciences politiques

Fédération nationale des Socionomes de Suède

La Fédération Dentaire Suédoise

Association des assistants des universités et des écoles supérieures de Suède

Association Vétérinaire de Suède

Association des Ingénieurs Techniques Suédois

L'Association des Maîtres de Conférence des Universités

Annexe II

Suggestions quant à la prise de position du Parti libéral du Québec sur les questions constitutionnelles (en vue du Congrès d'octobre 1967)

Amendements à la Constitution du Canada

1° — Modification pour définir la sécurité sociale comme matière de juridiction exclusivement provinciale ;

a) entente pour que les transferts fiscaux et administratifs nécessaires soient complétés dans un délai déterminé ;

b) permission aux provinces qui le désirent de faire soit entre elles, soit avec le gouvernement fédéral, les ententes nécessaires à une délégation de pouvoirs pour l'administration de l'une ou l'autre des mesures de sécurité sociale ;

c) établissement d'un comité national de la sécurité sociale ayant comme fonction de coordonner les divers programmes provinciaux;

d) possibilité pour le gouvernement du Québec d'avoir accès aux facilités de financement de la Banque du Canada.

2° — Création à Ottawa d'un secrétariat permanent fédéral-provincial (au même endroit, on devrait établir aussi un mécanisme de coopération interprovinciale ayant pour objet la coordination des politiques des provinces). A titre de corollaire, modification des structures du Conseil économique du Canada pour y ajouter des représentants autorisés des provinces (choisis au sein des Conseils économiques provinciaux lorsqu'ils existent) ;

3° — Transformation du Sénat canadien pour en faire une Chambre des nationalités ;

4° — Etablissement d'un tribunal constitutionnel ;

5 — Promulgation solennelle des droits du français sur l'ensemble du territoire canadien, dans l'administration fédérale et dans les administrations provinciales ;

6° — Remplacement du titre de gouverneur général par celui de président ;

7° — Affirmation du droit des provinces de signer des accords internationaux dans les domaines de leur juridiction.

Constitution interne du Québec

1° — Remplacement du Conseil législatif par un Sénat québecois constitué principalement de membres élus sur la base des régions économiques du Québec. Détermination de la fonction propre de cette deuxième Chambre : protection des minorités, initiatives en matière de législation concernant les droits civils, etc.

2° — Droit pour le Premier ministre du Québec de choisir ses ministres soit au sein de l'Assemblée législative, soit au sein du Sénat ;

3° — Aucun projet de loi ne serait soumis à l'Assemblée législative sans d'abord avoir été discuté au sein d'un comité de la Législature ;

4° — Remplacement du titre de lieutenant-gouverneur par celui de président.

Autre item relatif aux relations avec le gouvernement fédéral

Transfert net de pouvoirs fiscaux additionnels.

TABLE DES MATIÈRES

Achevé d'imprimer
sur les presses des ateliers
Payette & Payette Inc.
dix-neuxième jour d'avril mil neuf cent soixante-huit
pour les Editions du Jour.

CITÉ LIBRE

Une nouvelle formule, le même esprit!

Nos abonnés recevront trois fois l'an un petit volume comme celui-ci, consacré à un ou plusieurs essais de longueur variable.

Les thèmes et les préoccupations toutefois se situeront dans le prolongement exact de ceux qui donnèrent naissance à **Cité libre.** L'essai qu'on va lire le montre déjà clairement.

Gérard Pelletier

